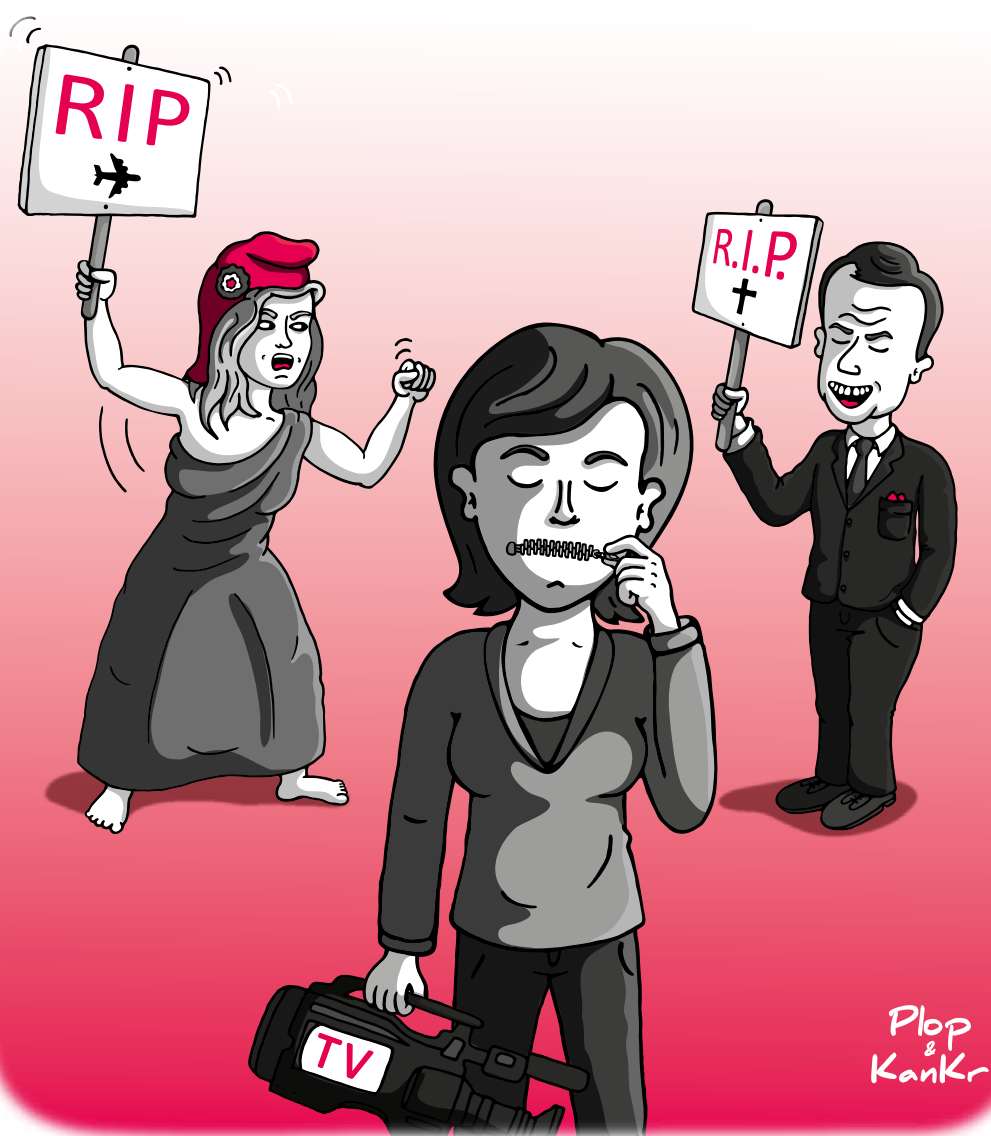


# L'Anjou laïque

N° 129 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire - 3,00 € - octobre, novembre, décembre 2019

## BRAS DE FER POUR L'ADP !



### R.I.P

(Référéndum d'Initiative Partagée)

### sur l'A.D.P

(Aéroports De Paris)

.....p.3 et 10

### Une Angevine

insoumise ..... p.4

### Commune nouvelle

### Les Garennes sur

### Loire ..... p.9

### Privatisations

..... p.11 et 12

### Humeurs laïques et démocratiques

..... p.15

### Également au sommaire de ce numéro

Portrait : Jean Paul Brachet ..... p.2	Retour de Rosa ..... p.7	Appel ..... p.16
Parti-pris ..... p.3	Bonjour la solidarité ..... p.8	Notes de lectures ..... p.17, 18
Me Too ..... p.5	Réforme des retraites ..... p.13	Mieux vaut en rire ..... p.19
Un village français ..... p.6	Le bonheur à l'école ..... p.14	Délires de Sylvain ..... p.20

# Jean-Paul Brachet

**J**ean-Paul est membre du comité de rédaction de l'Anjou laïque depuis belle lurette. Comme il ne conduit plus, c'était souvent Jacqueline son épouse qui l'amenait à la FOL. C'était elle qui « tapait » ses articles et textes. C'était elle aussi qui assurait la communication internet avec les membres du comité. Elle assistait quelquefois à nos réunions et le ramenait à leur domicile. Pour cet entretien, nous (Jack Proult et moi) avons convenu de nous rendre chez eux le 2 mai. Ce matin-là, c'est un voisin qui nous a ouvert et appris que Jacqueline était décédée dans la nuit. Ils étaient mariés depuis 60 ans. Jean-Paul a souhaité que nous restions et il a parlé de sa vie, de leur vie, plus cette fois-là d'anecdotes, de temps forts de ce qui lui venait. Nous l'avons écouté. Plus tard, avec l'aide d'Alban leur fils lors de ses vacances estivales en France, nous avons pu établir les liens qui nous manquaient pour ce portrait.

Ce jour-là, il a raconté : comment son arrière-grand-père maçon (tailleur de pierre) avait été excommunié en 1905 (lors des inventaires des biens de l'église pour le compte de l'Etat) ; qu'il avait découvert la politique par le *Canard enchaîné* ; comment il avait été renvoyé du lycée David d'Angers après avoir fait le mur pour participer à une manif contre la guerre d'Algérie (il avait dû passer son bac en candidat libre) ; que lorsqu'il était à l'UNEF il avait rencontré des étudiants hongrois d'extrême droite et noué des relations étroites avec des étudiants algériens au FLN ; comment il avait rencontré Jacqueline aux *Éclaireurs de France* (elle



était alors élève infirmière chez des sœurs) ; comment il s'était fait rafter à la sortie d'un cinéma nantais et comment il était sorti du commissariat ; comment il avait connu Jean Poperen et adhéré à son courant minoritaire dans le Parti socialiste ; comment grâce à un jeune membre du PS de *Radio Gribouille* il avait connu la FOL ; que c'était lui qui au

siège de la *Fédé 49* avait accueilli Jean Monnier et ses copains de la CFTC qui bousculeront finalement le PS angevin ; et aussi les

*C'est lui qui, au siège de la Fédé 49 avait accueilli Jean Monnier et ses copains de la CFTC qui bousculeront finalement le PS angevin.*

péripéties d'un voyage retour depuis Hassi Messaoud en Algérie, décidé par le Général De Gaulle bien avant la fin de la guerre (il avait été retenu avec 50 autres jeunes pour



ce voyage qui s'était avéré de propagande) ; et encore qu'il a été condamné par un tribunal de Toulouse pour participation à des fauchages d'OGM...

## Sur son parcours militant

Son grand-père avait été instituteur et son père inspecteur des contributions indirectes, militant à la CGT et à la LDH. Né en avril 1937, Jean-Paul a grandi dans une famille laïque acquise à l'idée d'une République au service des citoyens. Il héritera aussi d'un solide esprit critique qui façonnera sa vie militante et professionnelle qui s'imbriqueront et se chevaucheront souvent. Il sera de toutes les initiatives : d'éducation populaire (depuis les *Éclaireurs de France* dès 1955 à la fin des années soixante, jusqu'à la FOL), syndicales (étudiantes avec l'UNEF puis au SNES comme prof où il a été longtemps délégué syndical d'établissement S1), mutualistes avec la MNEF (président de la section de Bretagne pendant 2 ans), pacifiques contre la guerre d'Algérie et les

chairs soviétiques en Hongrie, politiques à l'UEC pour quelques mois, au PSU jusqu'à l'arrivée de Rocard comme premier secrétaire, à la FGDS (Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste), à la création de la fédération PS du Maine et Loire, électives en étant candidat aux élections législatives en 1973 (avec le PS contre Jean Foyer qu'il mettra en ballottage), puis aux élections régionales en 1992 avec Marc Gicquel (*Anjou Écologie Autogestion*) et aux élections municipales de 2014 sur une liste commune Angers à gauche (à gauche du PS), et aussi écologiques (contre le développement des OGM, comme faucheur volontaire).

**Anjou Laïque : Bon, Jean-Paul. Ta formation, ta vie professionnelle ?**

**Jean Paul Brachet :** J'avais bien commencé avec une fin de terminale isolée et un bac en candidat libre. En 1956 j'arrive en Hypokhâgne au lycée de Rennes (aujourd'hui Émile Zola) et après Khâgne, je me retrouve à la fac. En 1960, avec une licence, 3 certificats d'histoire et un de géographie, je suis recruté comme maître auxiliaire au lycée Clémenceau de Nantes. Le proviseur d'alors n'avait d'yeux que pour les agrégés, Je suis muté l'année suivante à Angers à l'École Normale du Maine et Loire. J'y

reste 2 ans avant d'être sanctionné et envoyé à Beaufort en Vallée car l'inspecteur d'Académie me reprochait d'enseigner la lutte des classes (dans mon dossier). Je passe 2 ans « merveilleux » dans ce collège même si je fais les allers et retours tous les jours à Angers où nous vivons et où travaille Jacqueline (nous nous marions en 1959). Au moment du grand mouvement de mai 1968, je suis en poste à Chevrollier. J'ai eu encore un poste au tout jeune collège d'Avrillé avant de poser mes valises à David d'Angers peu après la naissance d'Alban notre fils. J'y serai titularisé comme professeur d'histoire/géo et j'y terminerai ma carrière.

**A. L. : Et la laïcité ?**

**J. P. B. :** Tout est bon dans la loi de 1905, il n'y a rien à jeter, ni à ajouter.

*Propos recueillis par Daniel Renou avec l'aide d'Alban Brachet*

NB : page 16 un courrier des lecteurs sur Jean-Paul



# Édito

## ADP : qui est légitime ?

Dans le dernier numéro de ce journal, un article de Jean-Louis Grégoire explicitait les conditions d'un référendum d'initiative partagée (RIP) sur les aéroports de Paris (ADP). L'enjeu politique y était souligné. Outre le cas particulier, son sens profond porte sur la gestion du bien public et sur qui doit en décider. Le champion du « En même temps, à droite et à gauche » lors de la campagne de l'élection présidentielle ne s'est pas prononcé sur ces questions primordiales dans une République laïque et sociale. Il s'est bien gardé de proclamer qu'arrivé au pouvoir il engagerait des privatisations d'entreprises nationales rentables et stratégiques. Pour gagner des électeurs, pour émerger dès le premier tour, il fallait persuader d'un don d'ubiquité (droite et gauche en même temps). L'oligarchie financière, savait, elle, de quel côté il se situait. Elle a d'ailleurs largement abondé ses frais de candidature. Elle escomptait, à juste titre,

un retour sur investissements. Les commentateurs patentés, eux, sans être devins, auraient pu prévenir. Emmanuel Macron, en tant que ministre de l'Économie, avaient déjà supervisé les privatisations des aéroports de Lyon, de Toulouse, de Nice et procédé à la cession de participations publiques dans les groupes Safran, Orange et Engie. Informés de ces opérations, les éditeurs des médias dominants auraient pu lever l'ambiguïté du discours du jeune candidat. Ils ne l'ont pas fait. À l'instar de l'inénarrable Nathalie Saint-Cricq, analyste politique conforme de France 2, ils ont préféré laisser penser que les déclarations du brillant énarque relevaient d'une ambivalence idéologique et d'un esprit d'ouverture. En effet, après avoir travaillé chez Rothschild ne fut-il pas collaborateur d'un Président dont la finance (paraît-il) était l'ennemi ? Aussi, par manque d'éclairage politique, les électeurs de base ignoraient qu'en votant Macron, ils approu-

vaient (en même temps) la privatisation des aéroports de Paris. Avertis, même dans les 18% des inscrits qui dès le premier tour lui ont apporté leurs suffrages, des électeurs auraient pu s'en détourner. Il va de soi que les 82 autres pour cent ne l'ont en rien mandaté.

Et, si dans leurs professions de foi les candidats à la députation ralliés au panache présidentiel avaient annoncé leur intention d'approuver la privatisation de Roissy, d'Orly et du Bourget certains auraient pu trébucher. Sur une question qui ne fut pas par eux énoncée, les élus, quel que soit leur rang, fut-ce le premier, n'ont pas la légitimité pour trancher. La décision doit revenir au peuple souverain. Pour des raisons purement démocratiques un référendum sur l'ADP s'impose.

*Jack Proutt*

## Parti-pris

À l'heure où sont écrites ces lignes, il est loain d'être certain que les 4,7 millions de soutiens nécessaires à la tenue d'un référendum sur la privatisation ou non des aéroports de Paris soit obtenu. Et pourtant, dans un régime hyperprésidentialisé où le pouvoir de décider est dévolu à une seule personne, rares sont les occasions pour que le peuple s'exprime sur les affaires de l'État. Il fallut, fait exceptionnel, que parlementaires de droite et de gauche s'offusquent ensemble de la vente d'un patrimoine national pour que le référendum d'initiative partagée (RIP) devienne possible. Ils ont agi en connaissance de causes. Du projet de privatisation, ils connaissent les tenants et les aboutissants. De ces derniers, les électeurs devraient en être informés. À la télévision, notamment sur les chaînes publiques, des débats portant sur le R. I. P. et son objet devraient être organisés. À cette heure, il n'en n'est rien. Silence complice. Il est espéré que le temps d'information perdu ne se rattrape jamais. Sous la cinquième République le Président ne doit pas être contredit.

**La cinquième République**, à chaque révision constitutionnelle, se « monarchise »

un peu plus. L'instauration du quinquennat présidentiel coïncidant au quinquennat des députés est la pierre angulaire de cette évolution. Elle l'est d'autant plus que l'élection présidentielle (épreuve reine) précède l'élection législative. Dans l'esprit des électeurs peu politisés le scrutin sur le choix des députés devient alors secondaire. La participation y est beaucoup moins importante. À l'instar des courtisans de l'ancien régime, de nombreux postulants à la députation (femmes et hommes), forts de la prégnance de l'élection présidentielle, se rallient à celui qui en est sorti gagnant. Ainsi peut-on parler de « monarchie élective ». Le Premier ministre, de fait, devient un collaborateur de celui qui le nomme. Un délit de lèse-majesté lui vaudrait une révocation.

Les partisans de la cinquième République louent sa stabilité due à la permanence et aux prérogatives présidentielles. Pour la valoriser et la maintenir, ils pourfendent les incessants changements gouvernementaux de la quatrième République. L'instabilité serait alors inhérente au régime parlementaire. Faux ! Comme en Allemagne et dans d'autres pays, il suffirait que les motions de censure soient obligatoirement construc-

tives. Elles empêchent alors les coalitions de circonstance. Les gouvernements en place ne peuvent en effet être renversés que par des alliances engagées sur un contrat politique. Après débat entre représentants du peuple une stabilité pourrait en remplacer une autre.

**Une sixième République** toujours indivisible, laïque, démocratique et sociale doit être rendue désirable. Le préambule à la constitution de 1946 et la constitution de 1793, jamais appliquée, peuvent être des sources d'inspiration. Cette dernière prévoyait que les lois votées par l'Assemblée nationale puissent être soumises à référendum. Le R.I.C. (référendum d'initiative citoyenne) des gilets jaunes, législatif, abrogatoire, révocatoire et constituant, a des racines révolutionnaires. Le R.I.P., d'évidence non; mais obtenu il pourrait ouvrir un appétit démocratique facteur de changements. Il nous le faut.

*Jack Proutt*

# Christine Brisset (1898-1993), « la madone des squatters »

**C**elle qui a fait la une de la presse dans les années d'après guerre, surnommée « la passionaria des pauvres », « la fée des sans-logis », « la record woman ou la Jeanne d'Arc des squatters » reste encore méconnue.

Le film de Marie José Jaubert Elle s'appelait Christine de 2004 ou la BD L'insoumise de 2014 ont provisoirement sorti de l'oubli cette personnalité hors du commun, anti-conformiste qui a mené un combat exemplaire en faveur des sans-logis nombreux à Angers et en France au sortir de la guerre.

## Une jeune femme intrépide

Antoinette Kipfer est née en Bourgogne dans une famille modeste. Son fils témoigne « qu'elle a été placée à 6 ans comme bonne chez une institutrice méchante, cruelle mais où il y avait des livres ». Elle se forme seule à la sténodactylo, travaille dans la première usine de crin en France, participe aux débuts de l'aviation où elle prend des risques et a un grave accident en 1923. La maladie l'amène en Suisse pour se soigner. Elle y prend ensuite la direction d'une clinique, y épouse en 1934 Armand Arnold qui meurt de tuberculose. Ainsi, après avoir surmonté une enfance difficile, une tuberculose osseuse et la mort de son premier mari, elle s'engage dans la Résistance en 1940. Elle y rencontre son deuxième mari Pierre Brisset avec qui elle s'installe à Angers où celui-ci est président de la chambre de commerce. En 1946, elle



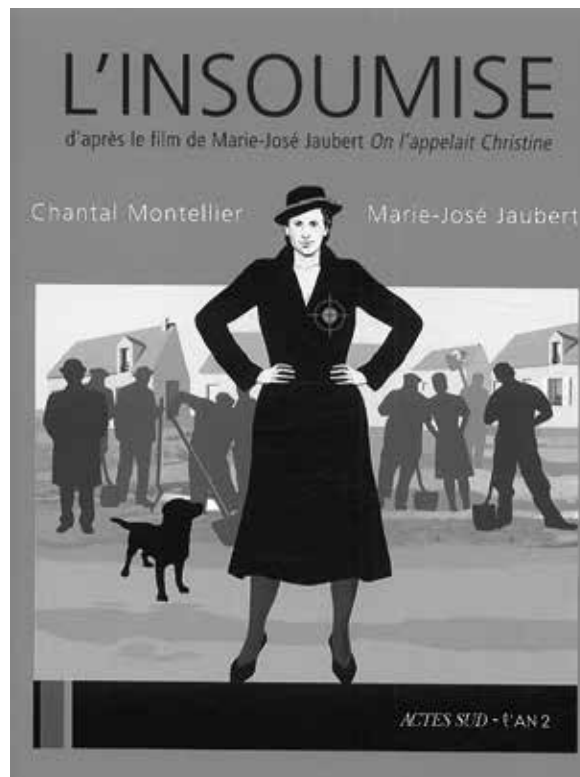
devient journaliste au Courrier de l'Ouest où elle prend le prénom de Christine.

## La madone des squatters

À la sortie de la guerre se posent les problèmes de relogement et certains quartiers de la ville d'Angers comme la Doutre ou St Michel sont très déshérités. L'ordonnance d'octobre 1945 permet aux préfets de réquisitionner les logements vacants, mais à An-

gers rien n'est fait. Christine, frappée par la détresse des familles, se charge d'appliquer le texte et fait d'Angers la capitale symbolique des squatters.

À la tête d'une « petite armée » de vo-



lontaires (étudiants de l'ESSCA ou des Gad'zarts, ouvriers, femmes du « monde »), elle mène des opérations de nuit. Elle totalise près de 800 réquisitions illégales de logements de 1945 à 1962, ce qui lui vaudra quarante-neuf comparutions en justice. Le cas le plus emblématique est celui de la Chesneraye en 1947, une villa près d'Angers où "des politiques haut placés viennent se donner de la joie le week-end ». Elle y reloger trois familles avec 21 enfants, squat qui lui vaut un procès en 1950. Elle écope de 2 mois de prison ferme mais les autorités refusent de l'incarcérer tant le jugement a un écho national. Christine dispose de soutiens, le préfet Jean Morin, le ministre Eugène Claudius Petit, l'évêque Mgr Chapoulie.

## Les Castors angevins

Avec le soutien financier de E. Claudius Petit, elle lance « Les Castors angevins ». L'objectif est de permettre aux adhérents de se regrouper pour construire leurs logements. En 1950, les Castors deviennent une société coopérative d'habitation à loyer modéré, c'est-à-dire une société HLM qui peut bénéficier de prêts. Malgré tracasseries et polémiques (on lui reproche de faire des constructions à Trélazé, fief communiste), entre 1 200 et 1 300 logements sont réalisés

entre 1945 et 1956. Dans ces cités, elle inclut des bâtiments de loisirs et de services. Elle monte un service social, des garderies d'enfants, une caisse de solidarité pour les familles momentanément en difficulté. C'est dans le même esprit d'améliorer le cadre de vie qu'elle mène à bien le projet de cinéma l'Élysée, inauguré par Jean Revoir lui-même.

## Le dernier combat

Visionnaire en matière d'urbanisme, elle dérange et elle n'a plus les mêmes appuis quand elle est la cible d'une campagne de diffamation au début des années soixante, l'accusant de malversations. Condamnée pour gestion frauduleuse et licenciée de sa propre société, elle n'est réhabilitée qu'en 1978 par une lettre du ministre de la justice, mais elle n'a jamais pu admettre tant de vilénies, de mensonges, de faux témoignages et a continué inlassablement à exiger un nouveau procès qui n'est jamais venu. Éprouvée, elle quitte Angers en 1964 pour se retirer en région parisienne, près de son fils Jean Michel Arnold, secrétaire de

Cinémathèque française. Cette pionnière du droit au logement termine sa vie oubliée des Angevins. Quand elle meurt en 1993, Jean Morin lui rend hommage : « Vous n'avez pas

*« Vous n'avez pas vécu  
hors la loi,  
c'est la loi  
qui vous mettait  
hors d'elle »*

vécu hors la loi, c'est la loi qui vous mettait hors d'elle, » rappelant la règle de conduite de cette âme de feu : « Si c'est possible c'est fait, si c'est impossible, ce sera fait. » Un square d'Angers porte depuis le nom de cette forte personnalité, morte trois ans après la création du DAL (droit au logement).

*Marie Anne Guéry*



## Après « Me Too »

**« Me Too », « balance ton porc », « nous toutes », une révolution inaboutie ? Que devient le mouvement déclenché en octobre 2017 ? Est-ce une révolution, aussi importante que le droit de vote des femmes ?**

L'événement est en effet exceptionnel par sa brutalité et son universalité: soudain les femmes se mettent à dénoncer les violences sexuelles et sexistes ; et dans tous les milieux, professionnels, politiques, religieux, éducatifs, sportifs, artistiques ; dans tous les pays : tribunes, enquêtes, plaintes, procès, se multiplient. Le mouvement n'en finit pas de faire des vagues.

### Changements induits

Grâce à la publication des témoignages, l'expérience individuelle devient collective et prend du sens, on peut la nommer, aller au-delà de l'embarras, de la gêne, voire de la honte tue. La révélation ne portait pourtant que sur un secret de Polichinelle. « Tout le monde savait » comme il est dit quand éclate un scandale de ce genre. Tout le monde savait qu'il était dangereux de se retrouver seule avec « un tel » ou de prendre l'ascenseur avec lui. La dénonciation des violences sexuelles masculines n'est pas une véritable révélation, elle n'est pas inédite même si elle a pris une forme inédite. Mais elle est sortie du cercle étroit des milieux de la recherche et du militantisme féministe. On sort du silence, pas de l'ignorance. Rares sont en effet les femmes qui n'ont jamais été

*On sort du silence,  
pas de l'ignorance*

confrontées aux blagues sexistes, aux mains baladeuses, aux attouchements, aux gestes obscènes et intimidants, aux commentaires insultants sur leur tenue ou leur physique, à la contrainte sexuelle. D'après l'enquête d'octobre 2018 de la Fondation J.Jaurès, 86% des Françaises ont été victimes d'une forme d'atteinte sexuelle ou de violence sexiste dans la rue au cours des 12 derniers mois ; 43% ont été suivies sur une partie de leur trajet ; 31% ont fait l'objet de caresses ou



d'attouchements à caractère sexuel malgré leur absence de consentement. L'effet du mouvement « Me TOO » est de permettre d'identifier ces comportements comme des agressions, comme des délits, de les sortir de leur normalité, et de passer de la zone privée souvent honteuse à la reconnaissance d'une privation de liberté de dimension sociale.



### De nouvelles questions

Cette prise de conscience fut également le fait des hommes, qui ont réalisé grâce à l'ampleur des témoignages, ce que les femmes enduraient depuis toujours ; qui ont

*«Trois français sur  
quatre ne distinguent  
pas harcèlement,  
blagues salaces  
et séduction »*

découvert que leur zone de confort, celle des conduites machistes tenues pour anodines dans la société patriarcale, était une zone d'insécurité pour leurs compagnes.

Un certain trouble s'est répandu dans les représentations des rapports entre les hommes et les femmes, des questions sont apparues : pourquoi avoir subi ces harcèlements sans riposter plus tôt, sans recevoir plus de soutien ? dois-je porter plainte ? à partir de quel stade ? la justice est-elle la seule réponse ? S'impose inévitablement la ques-

tion du consentement, la différence entre la séduction et le harcèlement, la drague unilatérale et imposée. «Trois français sur quatre ne distinguent pas harcèlement, blagues salaces et séduction » titrait le Monde

*Dénoncer une  
contrainte sexuelle  
n'a rien à voir avec le  
fait de livrer un juif à  
l'occupant*

du 17 octobre 2017. « Trois quart de beaux ça fait beaucoup au pays de la galanterie » remarque Laure Murat. Un des résultats du Mouvement « Me Too » est en effet un rappel sémantique. La notion de sexisme s'est imposée et généralisée, pour désigner par analogie avec le racisme, les actes prohibés qui ont pour objet de porter atteinte à la dignité d'une personne ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. Il a fallu également rappeler la différence entre la dénonciation, acte d'annoncer ou de signaler une mauvaise action, et la délation, dénonciation pour des motifs méprisables : dénoncer une contrainte sexuelle n'a rien à voir avec le fait de livrer un juif à l'occupant.

La confusion frauduleuse entre dénonciation et délation est en effet une des contre-offensives déclenchées par le mouvement Me Too, revendiquée d'ailleurs par certaines femmes en France, pas dans le milieu des femmes de chambre évidemment. Il s'agit



Laure Murat

d'une des réactions opposées à celles et ceux qui veulent faire reculer l'impunité dont jouissent les harceleurs et les « frotteurs ».

*Suite page suivante*

## Après « Me Too » (suite)

### Un parcours de combattante

Pour obtenir un véritable changement dans les relations entre les hommes et les femmes, il faut que se transforment les normes, la définition du droit et son application.

Or la démarche pour faire reconnaître le préjudice, pour obtenir réparation, pour obtenir que justice soit faite, est particulièrement difficile en matière de violences sexistes et sexuelles. S'adresser aux autorités administratives et judiciaires pour obtenir la sanction de ce type de délit est un parcours de la combattante. Certes une loi française a été adoptée en août 2018 ; l'« outrage » sexiste est puni d'une amende de 90 à 750 euros à condition qu'il soit constaté en flagrant délit. Dans ce domaine la question de la preuve est épineuse, les choses se passent souvent sans témoin. Les femmes ont été encouragées à porter plainte : plus de 30% d'augmentation des plaintes pour agression sexuelle en fin 2017 et 17% pour viols, augmentation poursuivie en 2018. Mais dans le même temps le nombre de condamnations pour viol a baissé. Les mises en cause de personnalités du monde politique, du spectacle, des médias, ont eu peu de conséquences sur les situations des intéressés à la différence des États Unis par exemple. Les associations de lutte contre les violences ont été submergées par

les nouvelles demandes et fragilisées dans leur financement : qu'il s'agisse du Planning familial, du Collectif féministe contre le viol, de l'Association contre les violences faites aux femmes sur les lieux de travail, l'AVFT, qui a dû fermer plusieurs mois sa permanence téléphonique faute de moyens. Les effectifs de l'Inspection du travail ont baissé de 20% ces dernières années, alors qu'il s'avère excessivement difficile pour une salariée harcelée de soutenir une action en justice en risquant de perdre son emploi, si elle n'est pas accompagnée, comme dans le cas des travailleuses de la gare du Nord. Il s'agit non seulement de dénoncer mais d'être entendue, crue et soutenue. Beaucoup reste à faire du côté de la formation des professionnels. À cause de ce que Valérie Rey Robert appelle la « culture du viol », une femme qui porte plainte pour agression sexuelle se voit interrogée sur sa tenue, son décolleté, son état d'ébriété, comme si en cette matière la victime était a priori culpabilisable, alors qu'on n'accuse pas la victime d'un vol de voiture d'avoir été provocante par le luxe de son véhicule. Bref, face au nombre de classements sans suite, au risque de condamnation pour diffamation, au manque d'enquêtes pertinentes pour ce genre de faits, on imagine la longueur du

chemin pour que le changement amorcé par « Me Too » aboutisse réellement à la mise en sécurité des femmes.

Outre les rappels à la loi, il est temps, en amont, pour « civiliser » les relations entre femmes et hommes, d'introduire précocement l'éducation à l'égalité et au respect et de la généraliser dans les milieux éducatifs.

### L'espoir est permis

Mais une brèche est ouverte. « L'un des symboles les plus forts dans la réaction en chaîne provoquée par le mouvement Me Too a probablement été l'impact sur la religion, ce bastion du silence par excellence : témoignages d'agressions sexuelles durant le pèlerinage à La Mecque ; des femmes évangélistes ; des femmes de la communauté juive ; des nonnes qui ont osé se plaindre de l'état de servitude où le Vatican les maintient... si le mouvement « Me Too » est parvenu à atteindre et pénétrer ces extrémités doctrinales, alors, oui, sans doute, l'espoir est permis. ...Avec l'arrestation d'Harvey Weinstein, une page se tourne ». (Laure Murat : Une révolution sexuelle ?)

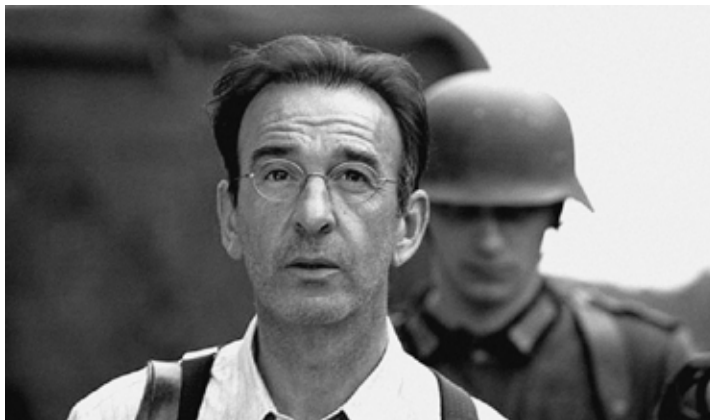
*Monique Bellanger*

## Un village français

### Une belle idée de cadeau pour Noël ?

L'intégrale de la série « Un village français », soit 26 DVD contenant les 72 épisodes de 50 minutes chacun.

Diffusée sur France 3 de 2009 à 2017, cette fiction, réalisée par Philippe Triboit et Frédéric Krivine, nous raconte l'histoire d'une



petite ville française confrontée à l'occupation allemande de 1940 à 1945.

La durée exceptionnelle de ce film (60

heures) permet d'éviter toute simplification et schématisation. Tout y est : la résistance, la collaboration, l'épuration, mais aussi la vie quotidienne, l'antisémitisme, les amitiés, les amours, les joies, les peines... Les acteurs sont parfaits, attachants, crédibles, troublants. La construction du scénario nous em-

porte dans de multiples rebondissements, nous tient en haleine, nous donne envie, à l'issue de chaque épisode, de passer au suivant.

Le rôle des fonctionnaires de Vichy est examiné à la loupe. Les revirements du PCF, aligné sur la géopolitique soviétique, également. Les débats, confrontations, divergences, accords entre les différentes composantes politiques de la résistance courent tout le long du film. Il nous montre la bravoure

des maquisards, mais aussi leur jeunesse et leur amateurisme, manquant cruellement d'armes. L'épuration est abordée sans complaisance ni simplisme. Mais ce qui fait la profondeur du film, c'est la complexité des personnages-clé. Pas vraiment de bons ni de méchants, à de rares exceptions. L'être humain, projeté dans des circonstances exceptionnelles, peut se révéler un héros ou un parfait salaud, voire les deux.

Les situations personnelles, les névroses familiales, les passés enfouis qui resurgissent nous sont décrits comme des paramètres également essentiels pour comprendre le positionnement de chacun dans cette période. Enfin, les bonus avec les précisions historiques de Jean Pierre Azéma et les témoignages d'anciens résistants apportent un éclairage complémentaire à cette remarquable série.

*Patrick Tharrault*

Un village français 71,99 €

# Rosa, le retour !

**Un retour justifié, celui de Rosa, de Rosa Luxemburg, un siècle après son assassinat (15 janvier 1919) à Berlin, sur ordre des sociaux-démocrates qui détenaient alors le pouvoir.**

Un retour d'actualité à l'heure où les tenants du nationalisme relèvent la tête en Europe, comme dans les Amériques et en Asie. À l'heure où le socialisme glisse de plus en plus sur la pente du réformisme. D'actualité Rosa, qui s'est opposée à tous les nationalismes. D'actualité Rosa, la pacifiste qui avait fait adopter en 1907 au congrès de l'internationale une motion d'intervention contre la guerre. D'actualité Rosa, qui s'est toujours élevée contre tous les révisionnismes et réformismes.

D'actualité Rosa, qui reste un exemple témoin de l'espérance humaine.

**Dans un ouvrage**, édité par le Petit Pavé, Jean-Jacques Karman nous livre une Rosa Luxemburg dont il ne se cache pas de partager les idées : « Je serai jusqu'à mon dernier jour, avec fierté, un militant ouvrier communiste, révolutionnaire de tendance marxiste-luxemburgiste ».

Au-delà de l'analyse politique des positions politiques de son héroïne il ne sombre pas dans une hagiographie béate. Sous sa plume on découvre aussi une « Rosa la rouge » qui s'occupe des petits oiseaux, herborise, pleure la mort de son chat, se promène dans les forêts, est sensible aux paysages de Corse. La révolutionnaire, théoricienne du marxisme, est aussi une femme, qui a une vie de femme, une vie sentimentale, qui rêve de bonheur au quotidien.

## Première anti-stalinienne

L'auteur évoque l'enfance et l'adolescence de Rosa dans une petite ville polonaise, puis à Varsovie.

(La Pologne était sous occupation russe). Elle est née dans une famille de la bourgeoisie juive. La date de sa naissance est controversée, 5 mars 1870 ou 5 mars 1871. Il semble que l'intéressée a opté pour la seconde, peut-être pour la faire coïncider avec le début de la Commune de Paris.

Élève dans un établissement réservé aux jeunes filles russes et de la noblesse polonaise elle s'imposa comme la meilleure dans toutes les disciplines, de l'algèbre au dessin, de la physique à la couture, de la biologie au français. Elle parlait quatre langues, le polonais, le russe, l'allemand, le français. Jean-Jacques Karman souligne que sa par-



faite connaissance du français lui fera, lors de l'internationale socialiste de 1904, traduire en direct l'intervention de Jean Jaurès, alors que le contenu était dirigé contre elle. Anecdote révélatrice du niveau intellectuel de Rosa... et de son ouverture d'esprit.

À 16 ou 17 ans ses contacts avec des mouvements de jeunes marxistes nourrissent sa révolte contre l'injustice. L'auteur ne s'inscrit pas dans le romantisme qui veut que Rosa, menacée d'arrestation, passe clandestinement la frontière pour se réfugier en Suisse, cachée dans une charrette de foin. En fait, il apparaît qu'elle avait un passeport en bonne et due forme et qu'elle se rendait à Zurich pour poursuivre ses études. C'est là, à Zurich, que se concrétise son engagement. Avec Léo Jogishes, fils d'un riche famille de Vilnius elle crée un mouvement, La démocratie du royaume de Pologne et lance un journal La cause ouvrière, dont elle sera la principale ouvrière, et qui l'obligera à se rendre à Paris où il est édité. Léo Jogishes sera l'homme de sa vie, elle entretiendra avec lui une relation passionnée faite de ruptures et de réconciliations. Elle est devenue une révolutionnaire professionnelle. Elle est aussi devenue allemande, à la faveur d'un mariage blanc.

Dès lors, pendant 20 ans, à travers de centaines d'articles, de livres, d'entretiens, de lettres, des milliers de discours, elle va mener combat pour la défense du marxisme révolutionnaire, dont elle reste aujourd'hui la figure majeure. Intellectuelle de haut niveau, polémiste, tacticienne, ayant un sens de la dialectique, bonne oratrice, douée d'une plume acérée, infatigable elle s'oppose à ceux qu'elle appelle les opportunistes, ses camarades sociaux-démocrates qui prennent des libertés avec le marxisme

## Contre la dictature

Convaincue que socialisme et démocratie sont indissociables elle défend une conception d'une politique pacifisme et humaniste

qui l'opposera à Lénine, avec qui elle entretenait cependant des rapports amicaux.

« Sans élection générale, sans liberté de la presse, sans libre affrontement d'opinions, la vie de n'importe quelle institution publique cesse, le seul élément positif qui subsiste est la dictature, » professait-elle, ajoutant qu'elle contestait la dictature d'une poignée de personnes, c'est-à-dire la dictature sur le modèle bourgeois.

Il y avait chez Lénine une sous-estimation de la démocratie, précise Karman, alors que pour Rosa, elle était essentielle.

Malgré tout elle resta aux côtés des dirigeants soviétiques : « Parce que vous accomplissez la première révolution sociale de l'histoire. »

Arrivé au pouvoir à la fin des années 1920, Staline, dont les orientations amplifiaient celles de Lénine, prit pour lui les positions de Rosa, et la déclara officiellement « persona non grata ».

Dix ans après sa mort, Rosa s'affirmait la première anti-stalinienne.

*Suite page suivante*

## Citations de Rosa

*Marx a attribué au prolétariat les prérogatives d'un christianisme armé.*

*Il n'y a pas de démocratie sans socialisme et pas de socialisme sans démocratie.*

*La dictature du prolétariat c'est la manière d'appliquer la démocratie, non dans son abolition.*

## L'auteur

Bon sang ne saurait mentir. Jean-Jacques Karman est né (en 1946) dans une famille communiste dont les membres participèrent à la Résistance : son père fut déporté à Dachau, une tante à Ravensbrück, un oncle fusillé au Mont Valérien. Ouvrier chaudronnier, délégué CGT, au lendemain de mai 1968 il s'inscrivit dans une université ouverte aux non bacheliers, dans la section urbanisme. Secrétaire de cellule, puis de section, il devint permanent politique. En 1997 il fonda, un courant au sein du PC, la Gauche communiste. Au fil de ses engagements il prit position contre la ligne dominante. Deux fois exclu, deux fois réintégré, durant 30 ans.

## Rosa, le retour ! (suite)

**37 jours qui auraient pu changer l'histoire** Internationaliste Rosa avait des réserves sur la notion « des peuples à disposer d'eux-mêmes ». Elle considérait comme utopique l'espoir de résoudre les problèmes nationaux dans le cadre du capitalisme, d'assurer à toutes les nations la possibilité de s'autodéterminer. Emprisonnée à différentes reprises durant la guerre Rosa fut libérée début juin 1918. Sous l'impulsion des Spartakistes <sup>(1)</sup> mouvement créé par Rosa et ses partisans contre la guerre et la trahison des sociaux-démocrates qui avaient voté les crédits militaires, un vent de révolte soufflait sur l'Allemagne, dont la défaite ne faisait plus grand doute. Il s'amplifia avec l'appui

du parti communiste allemand qui venait de naître. Fin 1918 la révolte devint révolution. Rosa réfugiée dans la clandestinité y prit toute sa part. La répression dont la main armée était constituée par les soldats des corps francs (beaucoup se retrouvèrent dans les rangs nazis) fut d'une extrême brutalité. 37 jours ils tinrent, les révolutionnaires. 37 jours qui auraient pu changer le monde. Dénoncée, Rosa fut arrêtée et assassinée. Son corps jeté dans une rivière fut retrouvé six mois plus tard. Elle avait 48 ans. Karl Liebknecht, autre responsable du mouvement et Léo Jogishes, l'amour de sa vie subirent le même sort.

D'entrée l'auteur avait prévenu : « Dans ce livre, je donne ma version, peut-être différente de celle qui a le plus souvent cours. Chacun en tirera les conclusions qu'il veut.

*Jean Goblet*

<sup>(1)</sup> spartakiste, en évocation de Spartakus le meneur des esclaves révoltés contre l'empereur romain.

**Rosa, le retour.** Jean-Jacques Karman. Éditions du Petit Pavé. Petit format 140 pages. 12 euros.

## Bonjour la solidarité...

« - Appuyez sur le bouton rouge si vous ne souhaitez pas verser un euro à l'association d'aide à...  
- Ah ! ? Trop tard, j'ai déjà appuyé sur la touche verte de validation de mon paiement. »

La caissière prend un air renfrogné : « Ça m'oblige à annuler l'opération de paiement et à tout reprendre. Vous ne voulez pas verser un euro à l'association d'aide à ... » Les autres clients du magasin, derrière moi, ont la mine qui s'allonge. « -Non Madame, avant de verser quoi que ce soit à une association, je prends toujours le temps de me renseigner. Bon, je retire ma carte bleue et on recommence » Elle soupire et relance une nouvelle opération de paiement.

### Culpabilisant

Scène tirée d'un film de fiction ? Non, situation simplement vécue à la caisse d'un grand magasin du centre d'Angers. D'office, on vous taxe un euro sur votre carte bancaire et, en cas de désaccord, c'est à vous de refuser et d'appuyer sur l'affreux bouton rouge du terminal de paiement, montrant ainsi aux autres clients du magasin l'horrible personnage que vous êtes, dénué de toute sensibilité à l'égard de vos congénères dans la détresse et qui ont tant besoin du petit euro dérisoire que vous refusez sciemment de leur octroyer. Je sors du magasin en me jurant bien de

ne plus jamais y remettre les pieds. Et je me rappelle cette autre enseigne, à l'Atoll près d'Angers, où déjà la caissière m'avait demandé si je souhaitais filer une aumône à une association d'entraide. Là aussi, on vous saute dessus sans prévenir, sous le regard des autres clients. Mais ce magasin n'était pas allé jusqu'à enregistrer, de fait, mon obole sans mon accord pour me suggérer ensuite de le retirer en cas de refus.



### Curieuse idée de la solidarité

Ces pratiques sont tout à fait détestables. Quelle conception de l'acte solidaire ces magasins véhiculent-ils ainsi ? Ils réduisent la solidarité à une simple relation marchande effectuée dans la précipitation, sans rapports aucun avec la raison pour laquelle vous vous trouvez dans ce magasin. Comme beaucoup de citoyens et sans doute de lec-

teurs de l'Anjou Laïque, j'ai donné dans ma vie et continue de donner de l'argent, sous forme de cotisations ou de dons, à diverses associations et mouvements. Je me suis toujours informé au préalable sur la nature, les objectifs et les actions de ces différentes structures. J'ai la faiblesse de penser que la solidarité, l'entraide constituent des engagements forts qui, s'ils peuvent passer par le soutien financier, s'accomplissent surtout par une démarche personnelle basée sur un intérêt éthique pour la cause défendue. On peut toujours se tromper dans ses choix, mais on a au moins fait l'effort de chercher à comprendre. Notre société informatisée avait déjà réussi l'exploit de numériser nos indignations à travers les flots de pétitions en ligne circulant sur les réseaux dits sociaux, nous évitant ainsi d'approfondir le sujet abordé par la discussion contradictoire et le contact physique avec celui qui nous propose cette pétition. Un clic et je change le monde. « Je clique donc je suis »... Il restait à nous

soutirer de l'argent automatiquement lors de nos achats et à culpabiliser notre refus éventuel. C'est donc chose faite dans certains magasins. À nous d'aller voir ailleurs.

*Patrick Tharrault*



# Retour aux seigneuries de la féodalité

**R**egroupement des communes : Exemple l'Anjou, bons petits soldats, nombre de maires. Le département de Maine-et-Loire plafonne au hit-parade des regroupements de communes.

En moins de deux ils se sont ralliés à la loi sur la réforme territoriale adoptée par le gouvernement Hollande (loi sur la nouvelle organisation territoriale du 7 août 2015).

En peu de temps le nombre de communes a pratiquement été divisé par deux. Certes, la France avec ses 36 000 communes était une exception en Europe. Certes l'élection de 7 conseillers municipaux dans une commune de moins de 100 habitants, enfants compris, pouvait pour certains paraître ridicule mais cela pouvait être aussi considéré comme l'apprentissage, le bon fonctionnement de la démocratie d'un pays, surtout après la création des « communautés de communes ». Et de tout temps les communes ont mutualisé sans attendre le législateur,

On peut aussi trouver des arguments pour justifier le regroupement communal, sans dire pour autant « c'est le progrès », « faut vivre avec son temps », si c'est un regroupement choisi.

Mais la loi hollandaise concrétise la verticalité des pouvoirs sous la Ve République. Ladite loi ne mettant pas de limite à la création des communes nouvelles, ne prévoyant pas l'obligation de la consultation des habitants, donne aux seuls membres des conseils municipaux, qui n'avaient d'ailleurs pas mis dans leur programme de 2014 qu'ils allaient disparaître, le pouvoir de décision. Des consultations ont malgré tout été organisées,



certaines ont incité les élus à s'opposer au mariage. Il est significatif de constater que l'avis de la population a rarement été sollicité, pour ne pas dire jamais, dans les communes où le maire disposait d'une majorité. Ainsi sont apparues de nouvelles seigneuries, englobant de 2 à 15 communes anciennes, sans aucun lien avec les habitants

et parfois avec la terre. Un exemple parmi d'autres : le lieu-dit Le Petit Pavé, bien que dépendant de l'ex-commune de Saint-Jeandes-Mauvrets, est inséré dans le bourg de Saint-Saturnin-sur-Loire. Il est désormais rattaché à, la mairie de Juigné-sur-Loire, via la nouvelle commune des Garennes-sur-Loire, et non à celle de Brissac-Loire-Aubance dont dépend Saint-Saturnin. S'y retrouve qui peut !

## Gestion à courte vue

En contrepartie des fusions, l'État a promis une carotte financière : bonification de 5 % du budget pendant trois ans. Et après les trois ans... une gestion à courte vue.

Sans compter que l'économie locale en prend un coup dans l'aile. Pour les travaux décidés par les conseils municipaux, on faisait jusque-là appel aux acteurs locaux, maçons, menuisiers, couvreurs, imprimeurs... Mais la dimension des nouveaux contrats publics et l'éloignement de la décision de leur attribution par la communauté de communes (à plus de 20 kilomètres souvent) font que seules les entreprises grandes et moyennes emportent le marché.

Il est par ailleurs évident que les frais de gestion et de personnel vont augmenter. Tout gestionnaire sait que plus la structure est importante, plus elle coûte cher. Il est évident que l'équilibre sera assuré par l'impôt. Angers Loire Métropole est là pour nous le rappeler. Les communes regroupées autour du chef-lieu n'ont pas diminué leur imposition, alors qu'une nouvelle ponction communautaire est apparue. Vous me direz que la taxe d'habitation va disparaître. Reste le foncier, et la diminution des subventions aux associations.

Ne pas mettre sous le tapis les frais engagés pour la réorganisation des bâtiments, certains étant sous-dimensionnés, d'autres, dans les petites communes, surdimensionnés.

Au passage, remarquons que ce n'est jamais le maire d'une ancienne petite commune qui devient président de com.com, les grosses communes bouffent les petites et avec souvent leurs associations culturelles et sportives.

Il est ainsi à craindre, en créant cette oligarchie, que la fonction de maire d'une commune nouvelle devienne un métier avec des revenus, à l'instar des parlementaires dé tournant au passage « la loi sur le non-cumul des mandats » en cumulant maire, président de com.com et pour certains, c'est déjà le cas, vice-président du conseil départemental, d'autres maires préférant être présidents

de com.com et siéger dans les instances du secteur public (eau, rivière, recyclage...) prenant exemple sur le maire d'Angers, comme d'ailleurs ses prédécesseurs, qui cumule avec la direction de l'agence pour les infrastructures de transports de France, ce qui lui permet d'arrondir ses fins de mois.

## Brexits communaux

À un moment où s'affirme dans la rue un besoin pour « la démocratie directe », les institutions s'éloignent de plus en plus du citoyen. Il conviendra de suivre avec attention les prochaines élections municipales, le taux de participation le plus élevé de toutes les consultations risque d'être revu à la baisse.

De plus, en 2020, lors des élections municipales les possibilités de choix des électeurs seront, selon toute vraisemblance, réduites. Alors que dans les petites communes il n'était pas nécessaire d'investir financièrement pour se présenter, seules les listes en mesure de disposer d'un budget conséquent seront en lice. Difficile sera la constitution de listes citoyennes (pour une commune de 20 000 habitants, coût estimé de la campagne : 33 000 euros au premier tour, 46 000 euros pour deux tours). Après les élections, les maires délégués, s'ils existent encore, seront désignés par les nouveaux conseils municipaux élus en 2020 et non plus par les habitants, avec un poste d'adjoint dans la nouvelle structure. Attention, les postes d'adjoints sont limités par la législation : 9 maximum pour une commune de 20 000 habitants, donc tous les regroupements de plus de 9 communes devront choisir quelle ancienne commune doit disparaître. Les anciennes communes courent le risque de devenir des lieux-dits, n'étant représentées que par un ou quelques élus dans les conseils municipaux. Même s'ils sont à l'écoute de la population, la décision pour la réfection d'une bordure de trottoir, le coup de pinceau pour rafraîchir les murs de l'école – s'il y a encore une école – ne dépendront pas d'eux.. Une certitude, le maire de la commune nouvelle aura tous les pouvoirs, le retour aux seigneuries comme avant la Révolution. Ces seigneuries, qui ont été remises en cause en Anjou comme partout sur le territoire français dans les cahiers de doléances rédigés au printemps 1789, le seront-elles encore ? Faudra-t-il attendre une nouvelle prise de la Bastille pour que nos élus nous représentent vraiment ? Devrons-nous imposer des « Brexits communaux » ?

*Gérard Cherbonnier*



# Ensemble, FAISONS DÉCOLLER LE RÉFÉRENDUM CONTRE LA PRIVATISATION D'AÉROPORTS DE PARIS

## Comment signer

Se munir de votre carte électorale et de votre carte d'identité, connectez-vous sur le site « référendum.intérieur.gouv.fr ». Cliquez ensuite sur le lien placé à la fin de la phrase « Vous pouvez déposer un soutien à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes ».

Un encadré mentionnant le texte en question apparaît alors : il nécessite de cliquer sur la case « je soutiens » puis de valider pour enfin accéder à la première partie du formulaire.

## Attention

Celui-ci demande de fournir plusieurs informations, certaines nécessitant une vigilance particulière dans la façon de les saisir. Pour indiquer votre « commune de vote » (celle dont vous êtes inscrit à la liste électorale), il faut être très attentif en cas de nom composé : par exemple, écrire « Saint-xxx... » avec tiret au lieu de « saint xxx » sans tiret. Mieux vaut mettre les majuscules au début ex : " Saint-Martin". N'essayez pas en revanche de l'indiquer par son code postal : ce site ne reconnaît que le code Insee des communes. Il apparaît si la commune est reconnue.

Le numéro de la carte d'identité est placé au dessus de la photo. Indiquer tous vos prénoms séparés par un espace.

N'hésitez à demander à des amis familiers de l'informatique.

## Extrait du Monde Diplomatique de Juin 2019. (Article de Marc Endeweld)

*"Dans les jours qui ont suivi la validation du RIP, le pouvoir a mis le Conseil constitutionnel sous la pression dans l'espoir qu'il fasse machine arrière et interrompe le processus à l'occasion de la loi Pacte. Le juge suprême a certes autorisé la privatisation et validé la nouvelle loi en considérant qu'ADP ne représentait pas un monopole de fait protégé par la Constitution. Mais cela ne rend en rien caduque la validation du RIP, qui donne le dernier mot aux électeurs"*

Sur le blog : [anjoulaique.blogstop.com](http://anjoulaique.blogstop.com)  
d'autres articles sur le référendum



## Les médias

Courant juillet, une délégation de parlementaires à l'initiative du RIP a saisi le CSA pour protester contre l'insuffisance du traitement du processus référendaire par les chaînes publiques.

Dans un communiqué le CSA a répondu que « La loi n'a pas prévu de dispositif particulier pendant le recueil des soutiens » et qu' "il appartient aux médias audiovisuels, publics ou privés de déterminer librement les modalités d'information des citoyens, dans le respect des règles de pluralisme et d'honnêteté de l'information en vigueur. ".

Pas de doute, suivant les recommandations du CSA, les médias « déterminent librement les modalités d'information des citoyens » ... en pratiquant un silence quasi total sur le sujet y compris dans la presse locale.

Des journalistes indépendants ont comparé la couverture médiatique respective du « grand débat » initié par le Président de la

République et de la procédure référendaire dans l'ensemble de la presse écrite et au JT de France 2. Comme on dit, il n'y a pas photo.

Pour le premier mois du « grand débat », ils ont compté 13 000 articles et 24 sujets – soit pratiquement un par jour – au JT de France 2.

Pour le premier mois du recueil des soutiens au référendum, ils ont relevé 500 articles et un seul sujet au JT de France 2.

Il y bien là une volonté largement partagée de la part des grands médias d'ignorer ce processus de consultation. Un sondage réalisé par « Yougov » le 1er juillet le montre. A la question « Êtes-vous prêt à signer une pétition pour réclamer un référendum sur la privatisation d'ADP », 75% des personnes interrogées répondent oui, 10 % non et 15% ne savent pas.

À noter que quel que soit le courant politique

annoncé par les sondés, le oui est majoritaire de 90% pour LFI à 63% pour LREM.

D'évidence, il ne faudra compter ni sur la communication gouvernementale, ni sur les grands médias pour informer l'électorat sur les enjeux de la procédure référendaire, encore moins sur la pertinence d'y apporter son soutien.

Ce sont donc les nombreux partis, mouvements, syndicats et associations qui se sont exprimés en soutien au référendum qui vont, une fois passée la période estivale, entrer en campagne.

On peut d'ailleurs relever à ce propos la création de collectifs à Cholet et Angers<sup>1</sup>.

J-L Grégoire

<sup>1</sup>contact : [signezpourlerip.49@laposte.net](mailto:signezpourlerip.49@laposte.net)

N. B. : Intégralité de l'article sur le blog

# Électricité privatisée

**D**epuis 2007 les particuliers peuvent choisir leur fournisseur d'électricité. À la grande déception des libéraux, 75 % choisissent encore l'opérateur historique et ses tarifs réglementés. Ici comme ailleurs, obsédé par la concurrence, Bruxelles n'hésite pas à piétiner ses propres dogmes pour casser le service public.

La concurrence libre et non faussée fait partie des dogmes que l'UE brandit régulièrement pour mieux obtenir la privatisation des services publics en France. Elle utilise de multiples moyens pour parvenir à ses fins. Mais elle se heurte à des consommateurs têtus qui ne veulent pas comprendre les bienfaits de l'économie libérale et préfèrent le service public et les garanties offertes par ses tarifs réglementés. Dans ce cas, pour forcer la main aux obstinés, l'UE met en place des dispositifs que l'on peut qualifier de concurrence forcée et faussée, totalement en contradiction avec les principes d'une économie libérale.

## Un peu d'histoire

EDF résulte, en application du programme du Conseil National de la Résistance, de la nationalisation votée en 1946 de 1 450 entreprises de production, transport et distribution d'électricité. Y échappent des régies électriques locales, comme celle de la ville de Grenoble existant depuis 1903, et des sociétés d'économie mixte. La principale d'entre elles, La Compagnie Nationale du Rhône, a la responsabilité des aménagements de tous ordres le long du Rhône. En matière hydroélectrique elle construit les barrages et les centrales électriques, depuis Génissiat proche de la frontière suisse à Bollène dans le Midi en passant par le barrage usine de Pierre Bénite au sud de Lyon. EDF exploite et commercialise la production et conserve les recettes. En contrepartie un forfait est versé à la CNR pour ses aménagements. À noter qu'avec son architecture rappelant les monuments gallo-romains de sa région, le site de Bollène est classé aux monuments historiques.

## La libéralisation

Sous la pression des libéraux bruxellois, EDF va être progressivement privatisée. Première étape, la transformation en 2004 du service public en société anonyme. Soumise au droit commun des SA, EDF de-

vient de ce fait une entreprise ouverte à la concurrence privée. La transposition en lois françaises, entre 1999 et 2007, des directives européennes autorise les industriels, puis les particuliers, à souscrire des contrats d'approvisionnement auprès de fournisseurs alternatifs. Ceux-ci ne sont en fait que des courtiers, ne possédant aucun moyen de production. L'investissement est trop élevé. Ils achètent de grandes quantités d'électricité auprès du producteur historique, ou sur le marché international en profitant des



surplus de production des pays voisins. Ils revendent cette électricité au détail. À la déception des libéraux, les particuliers ne plébiscitent pas les nouveaux arrivants. Ils préfèrent l'expérience et la fiabilité de l'ex service public. Pour fausser la concurrence au profit du secteur privé des contraintes supplémentaires sont imposées à EDF. Elle doit réserver, à prix coûtant, le quart de sa production nucléaire aux acteurs privés. Ils peuvent faire valoir leur droit de l'acheter, sans en avoir l'obligation si les prix sont plus bas en Bourse.

## Les tarifs

Avec cette organisation coexistent deux tarifs. Une offre réglementée proposée par EDF et les régies publiques. Elle doit garantir une hausse des prix limitée. En parallèle, les fournisseurs privés vendent, sans cette garantie, l'électricité au prix du marché. Les consommateurs ne cédant pas aux sirènes du libéralisme, les tarifs réglementés se taillent la part du lion. Ce n'est pas du goût des fournisseurs alternatifs. Ils n'hésitent donc pas à déposer des recours pour en obtenir l'annulation. La commission européenne va dans leur sens et cherche par tous les moyens à en obtenir la fin. Dernier épisode significatif, l'augmentation d'environ 6% du tarif réglementé au milieu de 2019. Les tarifs de marché ne peuvent être attractifs et profitables que si l'écart par rapport au tarif réglementé est suffisant. L'envolée des prix de l'énergie

en bourse ne l'autorise plus. Alors foin de la concurrence libre et non faussée. Plus de la moitié de l'augmentation des tarifs réglementés est destinée à rendre à nouveau compétitifs les fournisseurs alternatifs. Faussons la concurrence au profit du secteur privé.

## Les barrages

Dernière manifestation de la volonté de la commission européenne de casser à tout prix EDF, l'exigence de privatisation de tout ou partie des barrages hydroélectriques. Financés par la collectivité nationale, amortis depuis des décennies, ils présentent une rentabilité qui fait saliver tous les investisseurs privés. La concession accordée à EDF arrive à son terme et les libéraux, au prétexte d'une égalité des chances dans l'accès aux ressources hydrauliques, réclament une ouverture à la concurrence lors de son renouvellement. C'est la méthode du coucou qui va pondre ses œufs dans le nid des autres oiseaux. En plus de la production écologique et rapide d'électricité, les barrages remplissent d'autres fonctions dont l'utilité dépasse la stricte dimension énergétique. En été, ils alimentent en eau le Lot pour faire oublier les sécheresses. Ailleurs ils écrètent les crues ou soutiennent le tourisme, la

*C'est la méthode du coucou qui va pondre ses œufs dans le nid des autres oiseaux*

pêche et la pratique de la voile comme sur le plan d'eau de Monteynard en Isère. Un opérateur privé n'hésitera pas à faire payer tous ces services.

Avant les nationalisations, les compagnies privées d'électricité n'ont jamais été en mesure d'assurer une fiabilité d'approvisionnement dans toutes les régions de France. Seuls, les efforts continus d'aménagement du territoire consentis par la collectivité nationale y parvinrent. Ne l'oublions pas.

*Yves Mulet Marquis*

# Les voleurs d'énergie

L'ouvrage d'Aurélien Bernier « Les voleurs d'énergie, accaparement et privatisation de l'électricité, du gaz et du pétrole » aux éditions Utopia (2018) est un ouvrage important dans le débat actuel sur l'Union européenne, la crise écologique (la transition énergétique) et le mouvement des Gilets jaunes (la précarité énergétique et les services publics).

La thèse est simple mais faut-il encore la mettre en perspective : le privé veut reprendre ce qui lui appartenait auparavant et les services publics du gaz et de l'électricité sont attaqués par tous les moyens. Le grand mérite de cet ouvrage est de sortir du débat technique (les techniques de production à privilégier) pour entrer dans le débat politique (les choix énergétiques) ; il fait un travail d'éducation populaire pour éclairer (sans jeu de mots) les orientations énergétiques qui nous sont imposées depuis plus de 30 ans. La question énergétique est une question avant tout politique, elle concerne chaque citoyen car l'énergie est à chaque instant au cœur des activités humaines.

## Un psaume libéral

A l'origine, les premiers systèmes énergétiques naissent de l'initiative privée (exploitation de la houille dans le Nord de la France, filiale électrique par Siemens en Allemagne, General Electric aux États-Unis). Si une première structure publique naît au début du XXe siècle au Canada avec la création Ontario Hydro, c'est surtout au lendemain de la Seconde guerre mondiale qu'un large mouvement se développe pour nationaliser les énergies dans tous les pays européens. L'intervention des pouvoirs publics ont joué un rôle fondamental pour la constitution de réseaux fiables desservant tous les territoires.

Pour Aurélien Bernier, c'est le processus

chilien de privatisation de l'énergie électrique sous la dictature de Pinochet au début des années 80 qui va servir de modèle et sera repris au Royaume-Uni par Margareth Thatcher avant d'inspirer l'Union européenne et d'être imposé aux pays du Sud à travers la Banque Mondiale ou le FMI. L'argumentaire des libéraux repose sur un mensonge qui est répété ad nauseam : le secteur privé est plus efficace que le secteur public, alors que toute l'histoire de l'énergie contredit ce psaume libéral. Le processus de privatisation passe par le grignotage des fondations des services publics qui consiste à séparer les activités de production, de gestion des réseaux et de distribution. La concurrence est introduite en amont (production) et à l'aval (commercialisation). Les perspectives libérales sont de privatiser toujours et encore plus, supprimer les tarifs régulés et donc ouvrir à l'augmentation des prix, permettre soi-disant à chacun de choisir son fournisseur d'énergie, de transformer chaque ménage en micro-entreprise et au final d'achever un service public.

## La Commission européenne

C'est la politique de l'Union européenne qui est ainsi mise en œuvre pour créer un grand marché unique et dérégulé de l'électricité et du gaz qui doit s'imposer à l'ensemble de tous les États membres. L'argument est toujours le même, le marché est efficace contrairement au service public et si ce n'est pas le cas, c'est qu'il n'est pas encore suffisamment « libre ». Durant les années 90, les directives se concentrent sur le démantèlement des monopoles nationaux et l'UE entérine la séparation juridique et comptable des activités de production, de transport et

de distribution. La mécanique infernale s'emballa avec la loi NOME (« Nouvelle organisation du marché de l'électricité ») de



2010 qui répond à l'injonction européenne de libérer complètement le marché de l'électricité et impose à EDF de céder près du quart de sa production nucléaire à la concurrence. Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, Gaz de France (GDF) s'allie avec Suez et aboutit à la création d'ENGIE, société privatisée malgré la promesse solennelle de ne pas privatiser ce secteur énergétique. A présent, la Commission européenne a lancé

la procédure de privatisation des barrages hydro-électriques.

## Renationalisation

La privatisation du secteur énergétique signifie, non pas de créer une politique énergétique, mais de mettre en place une rente énergétique ce qui rend caduc l'idée même d'aborder la question de la sobriété énergétique. Pour Aurélien Bernier, le secteur énergétique doit être renationalisé et socialisé. Instaurer un contrôle public sur l'énergie est insuffisant, il importe également de réduire la production d'énergie et d'aller dans le sens d'une réduction de la consommation. Alors que la transition énergétique est dans toutes les bouches, la privatisation de l'énergie au nom de la libre concurrence est-elle la bonne réponse ?

*Michel Marchand*

Auteur de « Ne soyons pas des écologistes benêts », éd. Mille et une nuits, 2010 et océan sous haute surveillance », éd. Quae, 2013.

# Américanisation

Dans un récent numéro du Courrier local, la mode du recours linguistique à l'anglomanie a encore fleuri. Tout comme la pub à la télévision exclusivement anglo maniaque. par exemple, « free flow » dans un article sur les autoroutes. Qu'est-ce que cela veut-il désigner ? Une donnée matérielle ? Un comportement ? « Bug » de quoi s'agit-il ? « gamers » et « out of reality » « room scale »,

qu'est-ce que cela veut dire ? Plus loin « trail » (à propos de « running corner » ! quel jargon. « running tour », « flash ». Cela à propos de visites... « scud » à propos du théâtre... « hungry planet ». Cela à propos d'une exposition. Et « angry bird » serait-ce un jeu ? « Un certain nombre de lecteurs comprennent l'anglais au cours de leurs études. Mais ce n'est pas le cas de tout

le monde ; ensuite on n'a souvent retenu que les formules les plus familières, celles « parking ». Et peut-on évoquer les termes techniques qui se sont imposés, comme le mot « twitter », « et les mots entrés dans le vocabulaire à propos du sport : « score », « match », « foot-ball », etc... Pollution linguistique au total.

*J.P. Brachet*



# Réforme des retraites

## Comprendre pour lutter contre ce nouveau mauvais coup !

**U**ne nouvelle réforme dite « Delevoye » est annoncée. Après les épisodes passés, cette nouvelle étape cherche à aller plus loin dans la casse du système de retraite à la française.

Le rapporteur de cette réforme et tous les « éco-machins médiatiques » à la solde vont y aller d'intoxication et de mensonges pour dissimuler les vrais effets des mesures qui y sont contenues.

**Contrairement aux affirmations le nouveau système proposé entraînera une baisse des pensions et retraites.**

Le système par points, qui en lui-même n'a rien de novateur, puisqu'il sévit déjà pour les complémentaires (ARRCO/AGIRC), prend en compte toute la carrière. C'est une tirelire percée. Il est évident que d'accumuler des points en fonction des salaires et rémunérations perçus fragilisera le décompte final. Puisque seront prises en compte ou pas les périodes où les revenus sont faibles ou inexistantes, entraînant de fait une absence de points. Il suffit de constater l'impact du passage pour le privé des 10 à 25 meilleures années et sa conséquence une baisse des pensions de 20%.

Quant aux retraites de fonctionnaires basées, en terme de calculs, sur la rémunération des 6 derniers mois de carrière, elles subiraient une attaque significative sur leur niveau, sans que pour autant leurs primes (pour ceux et celles qui en touchent) ne soient intégrées dans ces revenus.

Contrairement au système par répartition actuel, si la cotisation du moment sera toujours connue, la prestation de sortie (la retraite) ne le sera pas. Aujourd'hui, même si les réformes précédentes l'ont altérée, elle se situe à entre 70 et 75% du dernier revenu. Le rapport Delevoye et d'autres précisent que le nombre de retraités va augmenter ; ça c'est juste. Ils ajoutent que la part des retraites dans le PIB est de 14% et qu'en 2050 il devrait être de 18% pour satisfaire à la demande ; c'est vrai aussi. Sauf que jamais il n'est précisé que ce PIB augmentera au rythme de l'évolution économique (l'inflation). Dans la pire des situations, avec une progression de seulement 1,3% de celui-ci, la part du gâteau pour les retraités sera toujours plus importante à répartir :

- 14 ou 18% d'un PIB de 4500md d'euros en 2050 seront toujours plus intéressants que 14% des 2300md de 2018. Donc les risques pour les « jeunes » générations sont de purs fantasmes pour préparer les esprits

à la réforme.

Dans un système par répartition, le financement des retraites dépend du taux et du niveau de l'activité, puisque ce sont les actifs « du moment » qui payent les retraites du « même moment ». C'est ça la solidarité intergénérationnelle.

La volonté gouvernementale est de développer la capitalisation au gré d'assurances, de fonds de pensions, de produits divers et variés joués à la Bourse.

**Travailler plus longtemps pour gagner moins, telle sera la réalité.**

Alors qu'aujourd'hui l'âge de départ en retraite est de 62,4 ans en moyenne, le rapport parle d'un âge pivot à 64 ans (dès la géné-



ration née en 1963). Partir avant ce pivot induira une baisse de 5% de la pension et si... la carrière est complète.

Il faut savoir que si l'espérance de vie a, jusqu'à aujourd'hui progressé, que l'espérance de vie en bonne santé n'a pas évolué (63,4ans).

La notion sur laquelle ces « brillants experts » ne s'étendent pas trop, c'est celle du rapport entre l'espérance de vie et la génération de chacun. Plus il y a de naissances dans une année, moins la retraite sera forte ; de même plus l'espérance de vie de cette dite génération est longue, moins cette retraite sera forte.

La meilleure préconisation à faire est de permettre un départ à 60 ans et l'embauche de jeunes en recherche d'emploi. De toute manière, à ce jour moins de 50% d'une population d'âge de 60 ans travaille au-delà de cette date.

L'allongement de la durée de cotisation n'est finalement pas abandonné et c'est pourtant une ineptie économique.

**Un processus bien rodé par le passé : commencer par le haut !**

À l'origine les retraites complémentaires, facultatives au départ, ont été créées pour compenser la faiblesse des retraites des cadres. Lorsque plus récemment, il y a 25 années, chacun a entendu parler du « 3ème étage de la fusée » ; il s'agissait de proposer des produits de capitalisation pour compenser la baisse du niveau des pensions (générales et complémentaires).

Lorsque Delevoye propose que le système

par répartition ne couvre plus les salariés que dans la limite de 3 plafonds de la Sécurité sociale (8 aujourd'hui), 10 % des cadres ne pourraient plus ainsi cotiser sur la totalité de leur salaire. C'est évidemment une opportunité toute tracée pour les fonds de pensions.

Les grands gagnants sont les boursicoteurs (banques, assurances, fonds de pensions...) qui pourront ainsi jouer à la Bourse et spéculer sur les fonds de retraite ainsi détournés de la répartition.

**Ne pas avoir la mémoire courte !**

La retraite est économiquement considérée comme un « salaire différé ». Cette évidence vaut autant pour les cotisations part salariale et part employeurs. Même si elle contribue à cette solidarité, elle reste le fruit d'un travail, il est donc aussi considéré comme socialisé. Elle appartient à ceux qui créent des richesses.

En cela la réforme Macron détruit tous les principes du système par répartition, dit à la française en alimentant les marchés financiers.

**Semer le trouble pour faire passer la réforme !**

Sous prétexte d'égalité pour tous les salariés, la réforme invite à appliquer les mêmes règles pour tout le monde (âge d'ouverture des droits à 62 ans, âge à taux plein à 64 ans, calcul de la retraite sur l'ensemble de la carrière).

Ce pseudo égalitarisme ne tient nullement compte des spécificités professionnelles et de la pénibilité. C'est pour cela que des régimes spéciaux et des droits particuliers ont été créés au fil du temps.

**De grande incertitude sur les droits**

Un bien beau slogan « 1 € cotisé = les mêmes droits ». Oui, sauf que les périodes d'inactivité subie (chômage, maternité ou maladie) ne généreront plus de droits.

Les points compensateurs seront financés par l'impôt, donc en fonction des décisions gouvernementales, terminé le financement par les cotisations.

Les nouvelles règles de pilotage automatique vantées par le gouvernement permettront de baisser le montant des pensions ou/et de retarder l'âge de départ en retraite, en fonction de l'espérance de vie et de la situation économique

Tout cela est bien la preuve que tout ce qui est appelé, réforme, n'est pas forcément bon ! Alors combattons celle-ci, nous en avons l'entraînement et surtout d'autres solutions existent.

*Jean-Paul Girard*

## Le bonheur à l'école

**"Le bonheur, c'est être heureux de vivre. C'est se sentir libre et montrer sa joie. C'est partager. C'est donner de l'argent aux pauvres. C'est être joyeux, avoir le sourire. C'est être avec les personnes qu'on aime..."**

Petit florilège de propos d'élèves de la classe de CE1-CE2 de l'école Gérard Philippe, dans le quartier Verneau à Angers, au cours de débats philo menés au cours de l'année écoulée.

### Théâtre et philosophie

La mairie d'Angers et l'école Gérard Philippe avait mis en place, pour la troisième année consécutive, un Projet éducatif d'Animation culturelle (PEAC), articulé, comme les années précédentes, sur le théâtre et la philosophie.

Après la classe de CM1-CM2, c'est celle de CE1-CE2 qui, tout au long de l'année scolaire, a travaillé avec l'enseignante de la classe, le personnel périscolaire et Katina Loucmidis, professionnelle de théâtre, sur plusieurs saynètes abordant les thèmes du bonheur et du malheur. J'intervenais pour ma part pour animer les débats à visée philosophique avec les élèves à partir du contenu des scènes de théâtre. Ces échanges, basés sur la problématisation, l'argumentation et une démarche de conceptualisation ont per-

mis à ces jeunes élèves de confronter leurs différentes visions du bonheur. Ils leur permettent également, plus largement, dans l'esprit des programmes d'Enseignement Moral et Civique (EMC), d'apprendre à débattre, c'est-à-dire écouter autrui, ne pas couper la parole, enregistrer des points de



vue opposés sans agressivité, essayer de construire une réflexion commune à partir de ces accords et désaccords, tout ce dont auraient besoin bien des adultes. Il s'agit d'apprendre le respect d'autrui et la citoyenneté tout en s'intéressant à des questions fondamentales pour l'être humain.

Un distributeur de parole, un bâton de parole, des secrétaires et des dessinateurs du débat permettent de structurer ces échanges et d'en garder une trace écrite. Le rôle de l'adulte est de guider la réflexion, de faire rebondir la discussion au travers de questions problématisantes, jamais de donner son avis.

### Soirée au Champ de Bataille

Tout ce travail de l'année s'est conclu fin juin par une représentation au théâtre du Champ de Bataille à Angers, devant les familles des élèves, une soixantaine de personnes.

Une vraie scène, de vrais projecteurs, de vrais gradins, et des élèves qui jouèrent parfaitement leur rôle !

Une discussion suivit la représentation entre les quatre tranches d'âge présentes dans la salle : les jeunes comédiens de 7-8 ans, les grands frères et grandes sœurs de 12-13 ans, les parents et les grands-parents. On y aborda le rôle du théâtre dans l'acte éducatif et les questions philosophiques soulevées dans les saynètes. Un discours riche, respectueux, sur une thématique vieille comme le monde, mais qui dirige toujours l'action des hommes. Beaucoup de profondeur dans les propos des différentes tranches d'âge présentes. Dans une société qui nous semble tellement guidée par l'appât du gain, les relations de pouvoir et la consommation sans réfléchir, les personnes présentes et notamment les enfants, avec leurs mots, ont su rappeler que l'essentiel du bonheur se situait avant tout dans l'amitié, la solidarité et la réflexion sur la portée de nos actes. Des propos rassurants et pleins de sagesse.

*Patrick Tharrault*

## Jean-Louis Babin

Jean-Louis le dynamique, Jean-Louis le convivial n'est plus. En quelques jours son cœur de sportif a failli. La mort traîtreusement l'a emporté. L'annonce de son décès début juin a stupéfait. Pas possible, pas ce jeune homme de 78 ans qui, il y a quelques mois, pratiquait encore le footing sans fatigue. Les années passées l'avaient épargné de rides et de douleurs et autres maux liés au vieillissement. Les amis réunis le jour de ses obsèques partageaient le triste étonnement de sa disparition. Ils étaient nombreux. Dans tous ses cercles d'activité, Jean-Louis avaient tissé des liens d'amitié. Sauf empêchement, ils étaient là les ami(e)s, les anciens de l'USEP, les boulistes d'Avrillé, les bénévoles de la Prévention Maïf, les compagnons et compagnes des Amis-chemin. De cette association de marcheuses et de marcheurs, il fut un pionnier. À l'intention de ses membres, il organisa des séjours. Il rappelait souvent les problèmes qu'il dû résoudre, en toute diplomatie, avec des accompagnateurs



des structures d'accueil. Jean-Louis était un bavard sympathique. Sa façon de ne pas s'appropriier la parole, mais à libérer

celle des autres. Il manquera aux groupes qu'il fréquentait.

Il aurait pu être électricien, mais c'est le métier d'enseignant qu'il a choisi. Son parcours d'éducateur fut diversifié. Il le pratiqua dans l'enseignement agricole et en zone d'éducation prioritaire. Il fut détaché à la F.O.L. en tant que délégué USEP. Il termina son parcours à la prison pour dispenser le sport. Le sport était son activité culturelle préférée. Au tennis, au foot, au volley, il y intégrait la boule de fort. Au Conservatoire des arts et des métiers, il en fit matière à un mémoire de recherche.

Laique, il était sans ostentation, toutefois l'Anjou laïque était toujours en bonne place sur la table basse du salon. Les visiteurs savaient, disait-il, chez qui ils étaient. À Arlette, son épouse, à ses enfants, la rédaction de l'Anjou laïque présente ses plus sincères condoléances.

*J. P.*

## Pluralisme

Interrogé par des parlementaires à propos du déficit d'information constaté relatif à l'actuel initiative référendaire, le CSA arguant de l'absence de cadre juridique contraignant considère qu'« il appartient aux médias audiovisuels, publics ou privés de déterminer librement les modalités d'information des citoyens, dans le respect des règles de pluralisme et d'honnêteté de l'information en vigueur. ».

Il y aurait donc aujourd'hui dans notre pays, selon le CSA, « des règles de pluralisme et d'honnêteté de l'information » qui s'imposeraient à tous les médias.

Si l'on en croit le recensement opéré par le site internet Politiquemedia, ce n'est pas tout à fait le cas.

Ce site a recensé pour la période août 2018 – juillet 2019 2500 interviews lors des émissions matinales politiques à la télévision et à la radio.

En classant les chiffres par ventilation partisane, le pluralisme n'est pas au rendez-vous.

Ainsi sur les 2500 passages médias, le gouvernement et la majorité s'en arrogent Juste derrière « Les Républicains » cumulent 504 passages.

Puis vient le PS avec 197 passage, le Rassemblement national avec 180 passages, la France Insoumise avec 165 passages, EELV avec 93 invitations et le PCF avec 56 passages.

Ainsi la droite cumule 1566 passages soit 62% du total des émissions.

Si l'on ajoute le Rassemblement national, on arrive à 1746 passages et on frôle un taux de 70%.

Ces chiffres rendus publics courant août n'ont provoqué aucune réaction du CSA dont les membres étaient probablement dans leur villégiature estivale.

Jean-Louis Gregoire

## "République en marche" pour le privé

Les postes au concours de professeur des écoles ont été publiés au Journal Officiel. Pour la deuxième année, les postes au concours du public sont en chute. En 2019, il y aura 1065 postes de moins qu'en 2018 (-9%). Dans le même temps, l'enseignement privé bénéficiera d'une hausse de 310 postes (+38%). Cette distorsion déroge à la règle des 80/20 et attribue un nouveau privilège aux établissements privés.

Pour le Comité National Action Laïque, il est surprenant que la baisse des besoins en recrutement ne touche que l'enseignement public. À moins que cette disposition ne soit, une anticipation des besoins des écoles maternelles privées, conséquence de l'abaissement de l'instruction obligatoire à trois ans. Cela se traduirait par l'obligation de financement du forfait communal par les municipalités, mais aussi par un développement de classes et d'école maternelles privées. Dans tous les cas de figure, les places offertes aux

concours sont des signaux donnés aux étudiants, à leurs familles et au-delà.

Le CNAL dénonce la séparation de la jeunesse de notre pays, dans deux filières scolaires, selon des critères essentiellement sociaux. Elle n'est pas combattue mais au contraire consolidée par cette répartition des postes au concours de professeur des écoles.

Cette séparation de la jeunesse, qui est dans de nombreux territoires une véritable ségrégation, est insupportable en République : elle tourne le dos à la recherche de cohésion nationale et à la laïcité.

Face aux fractures qui divisent la société française, il est grand temps de réunir sa jeunesse dans un lieu où elle pourra faire l'expérience de la différence dans la fraternité, et cesser d'investir de l'argent public dans d'autres voies que celle de l'école publique.

Communiqué du CNAL

## Fermetures de classes

Lors du grand débat (sans doute en avez-vous entendu parlé), Emmanuel Macron avait promis que sous son mandat, il n'y aurait plus dans l'enseignement public de fermetures de classes, sauf si des maires le demandaient. Patatras, il y en aura 400. Les directions des inspections académiques départementales ne s'y opposent pas. La volonté de l'édile doit être respectée. C'est nouveau. Hier, quand des maires s'opposaient à une fermeture, les services départementaux de l'Éducation nationale ne les entendaient pas. La dérogation (sauf si. . .) à l'annonce présidentielle n'est pas fortuite. Il était pré-

vu qu'elle serait opérationnelle. Elle est la conséquence d'une incertitude des crédits accordés aux collectivités territoriales et des regroupements et des fusions de communes. Évidemment, l'enseignement privé tirera profit de la disparition d'écoles publiques de proximité. Pour éviter cette concurrence faussée, l'association des maires de France ne devrait-elle pas demander une révision des contrats d'associations largement accordés à l'enseignement catholique ? Une idée à lui soumettre !

J. P.

## Souveraineté nationale : le RIP

L'actuelle constitution stipule dans son article 3 que « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par voie de référendum. ». Les députés et les sénateurs sont élus au suffrage universel mais l'article 27 de la constitution précise que « Tout mandat impératif est nul. Le droit de vote des membres du Parlement est personnel. ». Autrement dit, le parlementaire ne peut être élu sur la base d'un mandat qu'il devra impérativement respecter sous

peine de sanction. Alors faudrait-il attendre 2022 pour sanctionner les parlementaires favorables à la privatisation des aéroports de Paris ? Macron l'espère en pensant que l'eau aura coulé sous les ponts et que les électrices et les électeurs électeurs auront oublié la forfaiture. Ordre est alors donné aux médias sous influence de ne pas parler de la demande d'un référendum. L'Anjou laïque ne se sent pas concerné.

## Privatisations

*"Certes, la privatisation est légitimée par l'obsession concurrentielle marquée par les traités européens et, pour beaucoup, elle est une obligation face à la mondialisation. Est-ce une raison suffisante pour oublier l'intérêt public et la volonté des citoyens ?"*

André Bellon, président de l'association "Pour une Constituante" ne le pense pas. Voir son article, ainsi que d'autres, sur le Blog de l'Anjou laïque.

### Faites abonner : des amis, des relations, des parents !

Le nombre d'abonné(e)s diminue. Un journal laïque d'éducation populaire est pourtant utile dans une société libérale où une presse dominante (nationale et régionale) tente de conformer les esprits.

L'Anjou laïque n'a pas la prétention d'apporter la lumière, son ambition est seulement de présenter des points de vue souvent occultés. C'est un journal militant ouvert à la controverse. Si son credo initial est la défense de l'école d'une République laïque, il traite de nombreux autres sujets. Au travers de rubriques variées, une information citoyenne est son fil rouge.

**Aujourd'hui le journal a besoin que vous l'aidiez à exister.  
Usez des bulletins d'abonnement à votre disposition.**

**Merci**

## Courrier des lecteurs

### « Merci Jean-Paul »

Le portrait de ce cent vingt neuvième numéro de l'Anjou Laïque sera « consacré » me dit-on à Jean-Paul Brachet. (Les guillemets encadrant le mot consacré ne sont là que pour éviter une connotation religieuse peu conforme aux positions fortement laïques du personnage). C'est une bonne raison pour témoigner de ses engagements, de sa témérité et de sa générosité. J'avais alors peut-être seize ans ou plus. En tous cas je n'étais pas majeur ni mes ami.e.s non plus. Nous sommes à la veille des « événements de 1968 ». Ma mémoire est imprécise et mes archives disparues. Lycéens nous étions aussi membres d'un « clan » des éclaireurs et éclaireuses de France, organisation laïque de scoutisme dont s'occupait Jean-Paul et sa femme Jacqueline. Une grande autonomie était laissée à ces groupes mixtes (caractéristique qu'il ne conviendrait pas de minorer) de jeunes dont l'esprit était fort éloigné de celui de Baden Powell. La guerre d'Algérie pesait sourdement sur le pays et l'objection de conscience nous interrogeait. Les « trois jours » comme le service militaire

étaient contestés.

Tourné en 1960 le film de Claude Autant Lara « Tu ne tueras point » était censuré. Fils de Louise Lara « éjectée de la comédie française pour cause de pacifisme en temps de guerre » il réalisera son film en Yougoslavie s'efforçant en pleine guerre d'Algérie d'être loyal au cri de sa mère en 14-18. Cependant la censure veille et interdit. Le film ne sera autorisé en salle qu'en 1963 pour de difficiles distributions. Avec notre « clan » nous décidons de passer le film à Angers. Ce sera une première. Pour cela il nous fallait des garants adultes et responsables. Jean-Paul Brachet fût l'homme de la situation. Il signa et avança les premiers fonds. Il nous faisait confiance.

C'est ainsi que nous avons loué le cinéma « Le Palace » et les services du projectionniste.

Nous pourrions rembourser avec les recettes de la séance et le débat qui suivrait. Il me souvient que mes parents étaient inquiets...

les sommes à rembourser en cas d'échec seraient lourdes. Le jour « J » nous n'en menions pas large. Cependant très tôt une longue queue se formait devant le cinéma, la salle fût remplie et même plus puisque nous avons aussi encombré les marches des escaliers du balcon...

Alors Jean-Paul merci à toi et à Jacqueline pour cet engagement. Cela s'est fait grâce à toi je ne sais plus quel jour ni quelle année... Peut être existe-il encore des documents ? (En ce cas, merci aussi aux lecteurs qui pourraient nous renseigner.)

Amitiés laïques,

*Alain Paquereau*

PS: Il se trouve que le biographe de Claude Autant Lara est un angevin, alors je risque une petite publicité : Jean Pierre Bleys. Claude Autant Lara. Ed institut Lumière / Actes Sud.

## Le RIP pour l'ADP, courage

Le gouvernement craint qu'un Référendum d'Initiative Partagée sur la privatisation des aéroports de Paris soit demandé par les citoyens. Alors ses services ont compliqué l'accès à son soutien. Le service communication de la FOL peut vous aider à y par-

venir (se rapprocher de Pascal). Le soutien peut aussi se faire sur papier dans certaines communes : Angers, Avrillé, Saint Barthélemy d'Anjou, Loire Authion, Baugé en Anjou, Beaupréau en Mauges, Chalonnes sur Loire, Chemillé en Anjou, Cholet, Doué en

Anjou, Longué-Jumelles, Mauges sur Loire, Les Ponts de Cé, Sèvremoine, Saumur, Segré en Anjou Bleu, Les Hauts d'Anjou.

*Lecteur mécontent*



# Savoirs, Opinions, Croyances<sup>1</sup>

**G**uillaume Lecointre, professeur au Muséum national d'Histoire naturelle, intervient dans la formation initiale et continue des enseignants et parfois dans les écoles, les collèges et les lycées. Il a publié ce livre, ayant pour sous-titre : *Une réponse laïque et didactique aux contestations de la science en classe.*

L'ouvrage s'adresse aux enseignants de SVT, de Physique et même d'Histoire, de plus en plus souvent confrontés à une contestation du savoir scientifique. Il donnera aussi aux citoyens les moyens de distinguer clairement entre les trois notions évoquées dans le titre.

## Les huit chapitres

Pour l'auteur un savoir se justifie rationnellement mais reste ouvert à la réfutation, l'exemple étant le savoir scientifique. Une croyance, comme la croyance religieuse, repose sur la confiance, donnée à une autorité morale, fermée à toute tentative de contestation. Une opinion se forge individuellement à partir des informations reçues de sources

estimées fiables.

Il détaille ensuite les règles du savoir scientifique. Le scepticisme initial ne retient pas les convictions déjà forgées. La science est réaliste. Le monde existe indépendamment



de nos perceptions et de nos explications. Ses méthodes respectent la logique et le principe de parcimonie. Dans la Grèce antique un dieu différent servait d'explication à chaque fait : Éole pour le vent, Jupiter pour le tonnerre... La science observe un matéria-

lisme méthodologique. Tout ce qui est expérimentalement observable dans le monde est d'origine matérielle. Travailler sur la pensée n'implique pas d'abandonner l'idée qu'elle relève uniquement de processus matériels. Enfin la science est transparente et tient compte de toutes les données disponibles. Dans les derniers chapitres, Guillaume Lecointre montre comment appliquer ces principes dans l'espace scolaire. Il n'oublie pas de dénoncer le travail des idéologies qui cherchent à entretenir une confusion entre faits et valeurs. Les résultats scientifiques ne doivent pas se plier aux raisons morales.

## En conclusion

Pour l'auteur, l'école publique laïque enseigne des savoirs et non des opinions ou des croyances. La garantie de la liberté des croyances et des opinions n'autorise pas à contester les savoirs enseignés. Ceux qui voudraient aller un peu plus loin trouveront aussi, en fin de livre, une bibliographie fournie.

*Yves Mulet Marquis*

<sup>1</sup> Guillaume Lecointre – Savoirs, Opinions, Croyances – Belin Éducation

# Le capital en toute simplicité<sup>1</sup>

**E**n une centaine de pages, format poche, cet ouvrage de vulgarisation écrit par un Docteur d'État en sciences économiques vous familiarisera avec les concepts développés par Marx.

Marx critique les systèmes en vigueur à son époque qui se contentent de l'apparence des faits. Pour lui, le fonctionnement du capitalisme se déduit de l'organisation de son économie.

## Le mode de production capitaliste

L'appartenance à une classe sociale dépend de sa position par rapport aux moyens de production. Soit vous êtes propriétaire de moyens de production, soit travailleur. La valeur d'une marchandise n'est rien d'autre que la quantité de travail nécessaire pour l'élaborer. En ce sens la spéculation financière, comme la création de monnaies virtuelles, n'en possède pas. Le troc montre vite ses limites. La monnaie sert de moyen d'échange entre les quantités de travail. Le capital représente la valeur des moyens de production et des matières premières nécessaires aux fabrications. Le salarié échange

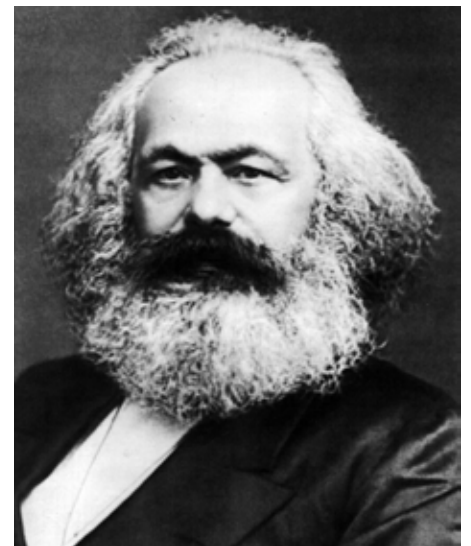
sa force de travail contre une rémunération qui doit lui permettre de la reconstituer. La quantité de travail fournie dépasse ce besoin. La part supplémentaire forme ce que Marx appelle la plus-value. Les capitalistes la partagent entre les différents acteurs de la chaîne économique pour constituer leur profit. Deux phénomènes découlent de la volonté d'augmenter le profit : l'accumulation du capital dans un nombre de mains de plus en plus réduit et la baisse tendancielle du taux de profit qui en résulte. Arrive le moment où le capital investi ne rapporte plus. Le capitalisme entre alors en crise. Des acteurs vont disparaître pour régénérer un taux de profit acceptable. Le processus reprend jusqu'à la crise suivante. Marx le définit comme la contradiction fondamentale du capitalisme.

## Comparaison avec l'époque actuelle

Pas besoin de longs développements pour constater l'accumulation du capital. Des entreprises internationales pèsent de nos jours plus que certains États. Les crises se répètent régulièrement. Des travailleurs ne reçoivent plus un salaire leur permettant de reconstituer leur force de travail. Pour éviter la référence à Marx on préfère parler de tra-

vailleurs pauvres.

Alors Marx, toujours d'actualité ? Lisez ce petit livre. Les exemples numériques



simples qu'il contient achèveront de vous convaincre.

*Yves Mulet Marquis*

<sup>1</sup> Ho Hai Quang – Le Capital en toute simplicité – Éric Jamet éditeur

# Gérard Quentin, *L'Anjou et ses mystères*

Magie des mots, magie du style, magie du ton, j'ai l'impression que c'est à moi que Gérard Quentin s'adresse en dévoilant Les mystères de l'Anjou. Il me parle sur le ton de la confiance, me faisant partager son humour au détour d'une phrase, ou me glissant,



à la manière de La Fontaine, une sentence morale.

Au fil des pages je découvre la lavandière de Matare, la fée de Saint Paul du Bois, la

petite grenouille de Péronne, ou encore le Marsupiau, héros et héroïnes de ces contes et légendes pour grandes personnes, qui nous entraînent dans les tréfonds de la province.

J'apprends, ou me revient à l'esprit, que la croix de Lorraine fut d'abord, et reste la croix de l'Anjou, que Louis XI a failli se noyer à Béhuard, d'où sa dévotion pour la Sainte Vierge du lieu, que derrière les austères murs du château d'Angers a vécu un homme dont la préférence allait à la plume et au pinceau, le roi René, roi de Naples, de Sicile, de Jérusalem, etc. et duc d'Anjou.

Je serais presque tenté de croire au croque-mitaine, qui se cache au fond des puits, aux vertus et maléfices attachés aux menhirs angevins.

L'histoire de la petite poule blanche, cot cot,

qui obligea le loup à battre en retraite, m'a ramené à mon enfance.

Gérard Quentin n'a pas la prétention de dévoiler tous les mystères qui hantent l'histoire réelle ou imaginaire de l'Anjou. Les clochers tors du Baugeois (vampire, diable, artifice architectural ?), l'origine de la boule de fort, (mariniers, forçat ?) restent des mystères.

Les illustrations, du même Gérard Quentin justifient à elles seules l'intérêt de l'ouvrage. La mise en page claire, aérée, est une incitation à la lecture. Alors n'hésitez pas. C'est à chacun d'entre vous que l'auteur s'adressera, comme il s'est adressé à moi.

Au fait, Gérard Quentin est un pseudonyme, derrière se cache... Je ne peux pas vous le dire. Sachez seulement qu'il est passionné de livres, de poésie, d'histoire et qu'il est abonné à l'Anjou laïque.

**J. G.**

Les mystères de l'Anjou de Gérard Quentin de  
- Éditions du Petit Pavé - 12 euros

## Portrait fantaisiste

Charles Bidoneau est né à la fin de la Restauration à Chaufonds-sur-Layon. Fils d'une famille nombreuse, il part à Angers s'embaucher aux ardoisières de Trélazé comme aide fendeur et aurait adhéré au mouvement de résistance la Marianne.

Alors que l'armée française est en Crimée et que le prix du pain est au plus haut, une insurrection des perreyeux de la Marianne éclate en 1855. Ils demandent la baisse des prix, l'établissement d'une république démocratique et sociale, la lutte contre la spéculation.

Si l'Est et le Midi sont agités contre le pouvoir monarchique de Louis Napoléon Bonaparte, le reste du pays est calme. Mais Atibert et Secrétain, les chefs de la Marianne, pensent le moment propice. Armés de divers outils, ils marchent vers le centre d'Angers en chantant la Marseillaise. Dans le quartier Bressigny, les insurgés tombent dans une embuscade : 138 d'entre eux sont

arrêtés. Dans l'opinion bourgeoise et rurale, cette tentative insurrectionnelle renforce la peur du « spectre rouge ». A la suite, l'agitation est vive dans tout le département, de Saumur aux rives du Layon.

Charles Bidoneau est arrêté. Mais l'avocat Grégoire Bordillon lui fait éviter le bagne en Guyane. Il est condamné à la prison à Belle-île. Il est amnistié en 1860 et à ce moment-là, il rejoint Paris à pieds où il retrouve un cousin travaillant dans la refondation de la capitale sous les auspices du préfet de police Haussmann. Il est embauché dans de nombreux ateliers comme ceux des Halles, l'Opéra...

Selon le journal l'Union de l'Ouest, cette opération n'avait qu'un but : le pillage. Il est vrai que cette insurrection témoigne d'un manque évident de préparation et d'un programme politique structuré.

Arrivent la guerre franco prussienne de 1870 et ses avatars, la République et le

siège de Paris. Le gouvernement républicain, installé à Versailles, supprime la solde des gardes nationaux au sein desquels s'était enrôlé Charles Bidoneau. Paris est entré en rébellion. C'est la Commune avec son drapeau rouge qui affronte un second siège, cette fois contre l'armée officielle, celle de Versailles.

Charles Bidoneau a été arrêté sur dénonciation de son logeur. Il est condamné au bagne, comme communard, en Guyane. Là-bas, travaillant à une des coupes gouvernementales de la forêt amazonienne, il s'évade avec une pirogue sur le fleuve Maroni, et il disparaît dans la forêt du Surinam appartenant aux Hollandais.

**J-P Brachet**

## Inculture

Un député ignare a proposé de sanctionner tout propos anti-sioniste ... Faut-il préciser que le terme sionisme désigne un mouvement politique, et qu'il n'est en rien raciste. Il s'agit en l'espèce d'être partisan de la constitution d'un état juif (c'est-à-dire à base religieuse) en Palestine. Celle-ci, an-

cienne province turque, a été sous mandat britannique jusqu'à 1948. Et l'État d'Israël actuel n'est qu'un des éléments de cette Palestine. L'antisémitisme, lui, prône des mesures discriminatoires contre les Juifs et cela depuis le Moyen Âge, quand l'Église catholique était toute-puissante et absolutiste.

Cet antisémitisme actuel ignore sans doute que les Arabes sont classés parmi les Sémites.

**J-P. B.**

# Mieux vaut en rire

## Croisade des enfants

Au Moyen Âge, vers 1212, des chroniques rapportent l'existence, en France et en Allemagne, de croisades d'enfants. De jeunes prophètes, âgés de 12 à 14 ans, les prêchaient. Elles portaient en Palestine délivrer les lieux saints, au nom de la religion dominante. Comment ne pas faire le rapprochement avec les manifestations des jeunes pour le climat, encouragées par une jeune gourou venue du nord, au nom de la nouvelle religion écologique. Car il s'agit bien d'une religion. La similitude des mots employés frappe. L'objectif n'est plus de sauver l'homme du péché originel mais de sauver la planète de l'homme qui a péché contre la nature. Avec en arrière plan la volonté de le punir, de le chasser du paradis terrestre, en lui imposant des restrictions de tous ordres : énergie, nourriture, déplacements... Et l'on voit déjà poindre une inquisition écologique violente qui exigera la bonne conduite de tous les récalcitrants. Enfin comment ne pas rapprocher Bernadette Soubirous, bergère de 14 ans à la santé fragile, illuminée par ses hallucinations, de Greta Thunberg, autiste affirmée de 16 ans, prophète du catastrophisme climatique, touchée par la grâce de la transition écologique. Un journal laïque ne peut que faire preuve de circonspection et d'esprit critique face aux affirmations de toutes les religions et de tous leurs oracles.

Y. M.M.

## La France, première

Enfin, certains français seulement. Ce 1<sup>er</sup> juillet, l'agence financière Bloomberg publie son palmarès des plus grandes fortunes mondiales.

On constate que depuis le 31 décembre 2018, le patrimoine cumulé des 14 milliardaires français a progressé de 78 milliards de dollars soit 68,8 milliards d'euros. Un bond de 34,8% en six mois. Cette progression est la plus forte du monde avec 15% de hausse. Parmi les 14 français, le patrimoine cumulé de Bernard Arnault (LVMH), François Pinault (Kering) et Françoise Bettencourt Meyers (L'Oréal) a progressé de 53 milliards de dollars depuis le 1er janvier 2019.

Qui a dit que tout allait mal dans notre pays ?

## Prémonition

Lu dans François Mitterrand – Mémoires interrompus – Odile Jacob : « Un Président qui aurait le pouvoir politique que lui confèrent les institutions et en plus la faveur des médias de masse, cela risquerait de donner à ce Président des pouvoirs réels excessifs, sans garantie pour la démocratie. ». Avait-il prévu Emmanuel ?

# Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

### Correctif

Un copier-coller malencontreux a remplacé, dans le numéro 127, la nouvelle question, TER-TGV, par celle du numéro 126 relative à l'étoile la plus proche. Merci de nous pardonner cette grossière coquille. À quelque chose malheur est bon. Vous trouverez ci-dessous la nouvelle devinette ainsi que la question disparue, avec sa réponse, sans avoir à l'attendre trois mois.

### Descente dans une mine (réponse dans le prochain numéro)

Un mineur pèse 75 kg. La mine dans laquelle il travaille est profonde de 1 km. Au fond pèsera-t-il plus de 75 kg, moins de 75 kg ou 75 kg ?

### TER-TGV

Un TER part de la gare d'Angers, en direction de Nantes, lundi à 8 heures du matin. Il roule à 100 km/h. Mardi un TGV part de la gare de Nantes, en direction d'Angers, à 8 heures du matin. Il roule à 200 km/h. Comment, sans aucun calcul, montrer que ce TGV passera à un endroit du parcours à la même heure que le TER la veille ?

### Réponse de la devinette TER-TGV

Si les deux trains partent le lundi à 8 heures, l'un de Nantes l'autre d'Angers, peu importe leur vitesse respective, ils se croisent obligatoirement à un moment du parcours. À cet instant ils sont tous les deux au même endroit, à la même heure. Le mardi le TGV partant à la même heure de Nantes et circulant à la même vitesse passera au lieu de croisement du lundi à la même heure, ce qui répond à la question posée sans aucun calcul.

Y. M.M.

## L'Anjou laïque N° 129

### Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

### Directeur de la publication

Jack Prout

### Comité de rédaction

Catherine Battreau, Jean-Paul Brachet, Sylvain Faillie, Jean-Louis Grégoire, Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau, Daniel Renou, Jean-Pierre Thuleau

### Collaboration

G. Cherbonnier, J. P. Girard, M. A. Guéry, J. Goblet, P. Tharrault

### Mise en page

FOL49, Jack Prout

### Imprimerie

Paquereau Technographis  
8 Bld Bretonnière  
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou

No CCPAP 86832

ISSN 1245-0936

## Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,  
de nouvelles contributions

[anjoulaique.blogstop.com](http://anjoulaique.blogstop.com)

mail : [anjoulaique@gmail.com](mailto:anjoulaique@gmail.com)



## Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

12 euros

20 € ou plus (soutien)

à l'ordre de la FOL49

**Bon à retourner à :**

FOL 49 - Anjou laïque  
14 bis avenue Marie Talet  
49100 Angers



# Les délires de Sylvain

## AUMÔNERIE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC



...TABOU MAIS... BIEN RÉELLE... ET LÉGALE!!!